Prix : 3 euros

N° 28 - avril - mai - juin 2014 -

MÉMOIRES

Revue de l'Institut d'Histoire Sociale
Cgt d'Île-de-France

urif@cgt.fr

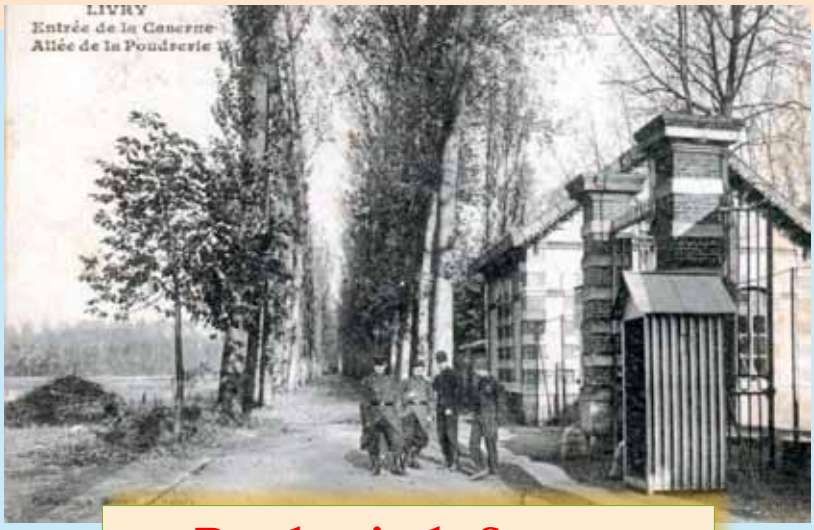

Poudrerie de Sevran
Naissance du syndicalisme chez les travailleurs de l'État

(pages 3 à 6)

Les exploités de la grande guerre
140 000 travailleurs chinois en contrat inhumain

(pages 7 à 10)

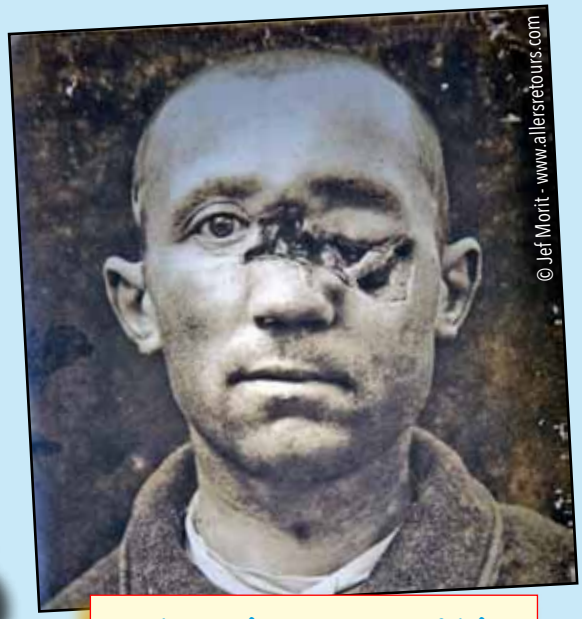

Blessés et mutilés de 14-18
Propagande et réalité de l'horreur

(pages 11 à 16)

Cgt IHS Île-de-France
Institut d'Histoire Sociale

MÉMOIRES

Sommaire

Édito : le masque de la réforme **(p. 2)**
L'évêque de Meaux dans la bataille de la Marne **(p. 17-20)**
Le syndicalisme dans le Mantois pendant la Première Guerre Mondiale **(p. 21-23)**

- Édito - Le masque de la réforme

Cette période est marquée par ce coup de tonnerre que représente le résultat des élections européennes avec le vote FN, mais aussi, depuis quelques semaines, par la résurgence de mouvements sociaux porteurs de l'intérêt national : des cheminots qui luttent pour le service public des transports, les intermittents pour la culture, les Alstom pour la défense de l'industrie, les retraités qui défendent une loi sur la perte d'autonomie financée par la Sécurité sociale et contre l'opposition entre jeunes et vieux.

On est bien loin des corporatismes. On peut comprendre la rage du patronat, du gouvernement. On la reçoit au travers des médias qui n'ont pas assez de mots pour injurier tous ceux qui refusent l'austérité. Nous serions ringards en refusant toute réforme.

La réforme contrarie un présupposé qu'elle ne dénonce pas, à savoir les institutions mises en place au lendemain de la 2e guerre mondiale comme la Sécurité Sociale, les services publics, les nationalisations du secteur de l'énergie, des usines Renault. Il s'agit de mettre à mal une conception de l'économie et un ensemble de valeurs qui préconisaient la mutualité, le désintéressement, pour parvenir à un marché où tout s'achète et tout se vend. Un seul modèle est recevable : le libéralisme.

Le mot « réforme » est donc porteur d'un choix de société. De plus, le mot est magique, car il véhicule l'idée d'action. Le politique peut alors s'enorgueillir d'un résultat, il a été audacieux, il a agi et il a montré que l'on peut encore agir, c'est-à-dire défaire ce qu'il reste des services publics. Par son apparence audacieuse, il ringardise tous ceux qui s'opposent aux réformes. Ainsi la société se trouve scindée en anciens et en modernes, comme elle est scindée en jeunes et en vieux.

Le propre de la réforme est qu'elle avance masquée, qu'elle est devenue une image et les commentateurs soulignent que l'on n'y comprend rien, comme l'ont montré les reportages télévisés qui ont jalonné le conflit à la SNCF. La dangerosité de la « réforme » est qu'elle se réduit à son propre énoncé et qu'elle n'est que très rarement qualifiée. Dire qu'elle est libérale permettrait de lui donner immédiatement un contenu politique et elle ne pourrait plus, alors, se faire passer pour nécessaire.

Dans ce contexte, toute revendication est déconsidérée. Il s'agit de devenir raisonnable en se contentant de ce que l'on a. Ceux qui revendiquent sont alors considérés comme des éternels mécontents, comme des insatisfaits dont l'insistance risque de faire perdre tout ce qui reste, ou plutôt le peu qui reste. La réforme discrimine ceux qui luttent et dévalue leur action. À la lutte, il faut préférer le compromis, à moins que ce ne soit la compromission.

Jean-Pierre Floret

Billet : *La classe de Miss Tafta*

C'est une voix flûtée, sentencieuse, poliment réprobatrice, médiatiquement omniprésente, celle d'une instit excédée par les crétins rétifs à sa mission d'éducation : « Une fois de plus, la France se classe parmi les mauvais élèves… ». Et ce dans toutes les matières. Le classement de Shanghaï indique que Nanterre et Paris XIII ont un niveau d'allemand pitoyable par rapport à l'université de Berlin. Les jeunes Finlandais se roulent beaucoup mieux dans la neige que les petits Marseillais. Les contrats « zero hour » britanniques ont réduit le taux de chômage, comme la grande gueule des demandeurs d'emploi. En Suède, tout le monde est syndiqué, du moins si l'on veut avoir une couverture sociale. Aux États-Unis, la moitié des pauvres ressemblent à Bibendum, preuve de bonne santé industrielle, alors que les Français chipotent sur les normes sanitaires. La voix flûtée susurre : « Bruxelles envisage des sanctions… ». Au fond de la classe de Miss Tafta, surnommée Transat, près du radiateur en panne de fonds publics, les nullards sont regroupés. D'abord, lance Lerouge, on s'en fout de l'examen européen, c'était pas au programme qu'on a voté. Et puis, ajoute Cégette, elle a même pas de diplômes, la quiche… Je sais, décide Degauche, on va changer d'école… Pour les profs, on fait comment ? On en trouve d'autres, dit le cancre. Et le fonctionnement ? On vend Miss Tafta, elle a des copains friqués… Et s'ils veulent pas payer ? On leur donne gratos, faut qu'elle dégage, elle me rend malade… Et si elle veut pas ? Il y a un silence et une voix dit : « On est patients, mais faut pas trop nous chauffer… ». L'instit médiatisée couine : « Ça suffit, ce chahut au fond ! Vous retardez toute la classe ! Si ça continue, j'appelle le directeur ! ». La voix contient un léger filet d'inquiétude.

Gilbert Dubant,
Rédacteur en chef
de « Mémoires Vives »

Avril - mai - juin - N° 28
Directeur de la publication : Joël Biard
Commission paritaire : N°0213G89502
Imprimerie : Planète Impression 91070 Bondoufle
Ont participé à la conception et à la réalisation de ce numéro :
Pierre Benoit, Joël Biard, Roger Colombier, Gilbert Dubant, Jean-Pierre Floret, Dominique Guyot.

Poudrerie de Sevran
Quand les travailleurs de l'État syndiquaient le début du XXe siècle

Par
Joël Biard

Aujourd'hui, la poudrerie est constituée d'un parc forestier de près de 140 hectares réparti sur les communes de Sevran, Livry-Gargan, Vaujours et Villepinte, en Seine-Saint-Denis.
Ce véritable poumon vert, au centre d'un territoire très urbanisé, a été un centre de production de poudres civil et militaire de première importance à partir de 1873.
Pour bien comprendre sa création, il y a plus de 140 ans, il faut revenir sur le rôle qu'il a joué, mais surtout dans quel état se trouvait le service des poudres avant 1870.

La caserne est à côté de la poudrerie, ou « Du producteur au consommateur ». ». (Collection Delmon)

En 1775, Turgot, contrôleur général des finances du jeune roi Louis XVI, créé une régie des poudres et salpêtres. Ce premier organisme travaillant pour le compte de l'État permet la fabrication des poudres, avec contrôle étatique de son budget central. La fabrication des poudres et explosifs constitue un monopole d'État régi par la loi du 16 Fructidor An V (2 septembre 1797).
À cette époque, on ne connaissait qu'une seule espèce, la poudre noire, composée de charbon de bois, de soufre et de salpêtre. Le salpêtre, contenant chimiquement des nitrates de potassium, constitue les trois quarts de la composition de la poudre. La production de salpêtre était donc essentielle pour une poudrerie.

Usage militaire et civil

La fabrication de la poudre répondait aux besoins des armées, mais aussi des civils (chasse, mines) et des exportations. Une dizaine de poudreries était répartie sur le territoire sous la tutelle de l'administration militaire.
En 1791, la régie des poudres et salpêtres devient agence nationale des poudres et salpêtres. L'énorme quantité de poudres fabriquée de 1792 à 1794 est liée au contexte européen. Une grande partie du continent est entrée en guerre contre la France.
Ainsi la poudre fut-elle un élément central dans la victoire de la Convention sur la coalition extérieure. Un décret en date du 13 novembre 1873 donne au service des poudres une autonomie placée directement sous l'autorité du Ministre de la Guerre. Le service des poudres est chargé de la fabrication des poudres et explosifs, à l'exception des explosifs à base de nitroglycérine (dynamite) dont la fabrication a été laissée à l'industrie privée par la loi du 8 mars 1875 *(Archives CGT FNTE Châtellerault).*
La création de la poudrerie de Sevran–Livry fut décidée par le décret impérial du 27 décembre 1865. Celle-ci correspond à la volonté de Napoléon III de dynamiser le commerce de poudres noires civiles, qui représentait une véritable manne pour le trésor public.

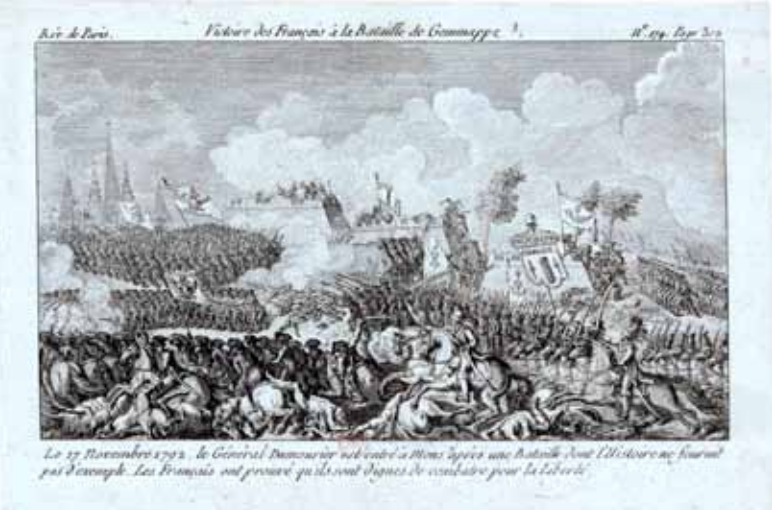
Gravure d'époque relatant la victoire des armées de la République, à Jemmapes, en 1792. (Bnf-Gallica)

Chemin de fer et canal de l'Ourcq

La création de cet établissement nouveau, sous la direction des manufactures de l'État, correspondait aussi au besoin d'effectuer des études pour la recherche de procédés nouveaux de fabrication.
Le choix du lieu correspondait à deux considérations essentielles. La première est la recherche d'un emplacement proche de Paris où les hauts fonctionnaires de la manufacture de l'État peuvent se rendre facilement.
La deuxième est de trouver un lieu assez isolé des habitations afin d'éviter tout incident, car le souvenir de graves explosions ayant ravagées certains établissements (l'explosion de la poudrière de la plaine de Grenelle en août 1794 avait coûté la vie à plus de 100 personnes) restait très vivace dans la population.
Le choix se fit donc dans cette ancienne forêt royale répondant aux deux considérations. La présence du chemin de fer permet aussi au site d'être relié aux régions, particulièrement les productrices de matières premières. L'exploitation des poudres aux centres d'approvisionnement peut se réaliser au mieux des intérêts militaires et civils. L'existence du canal de l'Ourcq dans la partie Nord du site lui permet de détenir et de développer une alimentation en eau.

Le tournant de 1914

En effet, lieu d'application industriel et d'innovation technique, la poudrerie de Sevran sera le premier producteur de la célèbre poudre B sans fumée, conçue par l'ingénieur Paul Vieille.

Les innovations vont se réaliser aussi dans le domaine civil avec toute une série de poudres pyroxylées, dont une variété connue des chasseurs, la poudre T. On fabrique aussi une poudre sans fumée, dite balistite, inventée un peu plus tôt par Alfred Nobel, le père de la dynamite.

Les poudreries comprennent en outre la fabrication de deux matières premières : l'acide nitrique et l'éther. À Sevran comme à Angoulême et Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) seront installées des tonnelleries, fabriquant les barils servant à l'emballage des matières premières et des produits fabriqués.

En 1914 se constitue réellement le service des poudres. Le plan de mobilisation, à la veille de la guerre de 1914, prévoyait la fabrication de trois tonnes quotidiennes de poudre B. La vie de la poudrerie ne sera guère modifiée dans la première partie de cette année-là. Il faut attendre l'avancée des armées allemandes vers la Marne fin août pour envisager un repli de la poudrerie. Commença en effet le démontage des machines et la mise du matériel sur wagons dans une perspective de départ au cas où les Allemands avanceraient rapidement sur Paris.

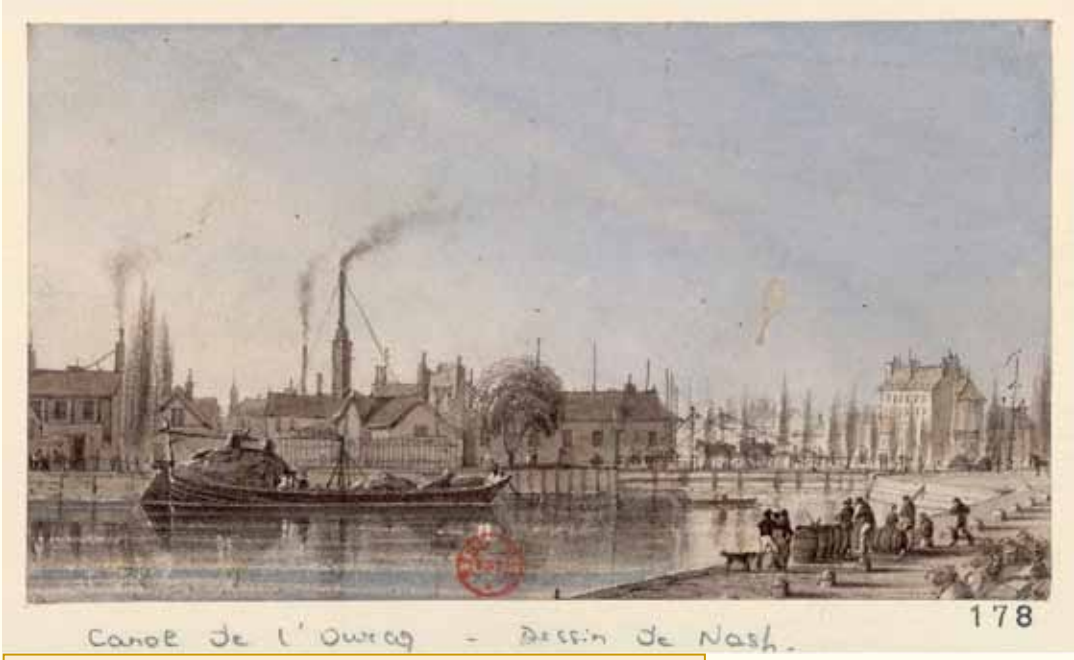

Dès le milieu du 19e siècle, le canal de l'Ourcq a un rôle économique important (Gravure d'époque, Bnf-Gallica).

Production et effectifs évoluent

La victoire de la Marne (10 septembre 1914) conduit à la reprise d'activité de la poudrerie. Celle-ci s'accroit considérablement en 1915 à cause des besoins énormes des armées du front, en guerre sans relâche jusqu'en 1918.

En 1915, la poudrerie fabrique huit tonnes de poudres B par jour, 28 tonnes en 1916, 45 tonnes en 1917 et 12 tonnes par jour en 1918 à la suite de trois bombardements aériens et des risques de retombée des obus de la DCA.

La poudrerie comptait en 1918 3 270 ouvriers encadrés par 20 ingénieurs et officiers, 71 agents de maîtrise, et avait dû s'étendre une fois de plus. En 1920, les effectifs après la guerre sont d'environ 500 personnes, dont 242 ouvriers et 71 ouvrières « de fabrication », 128 ouvriers et 18 ouvrières « divers » et 23 employés, dont 16 femmes. La recherche de nouvelles technologies amène l'apparition des poudres à canon sans dissolvant et plus adaptées aux armes automatiques,

Les conséquences tirées de la guerre 1914 – 1918 sur l'armement en général auront des conséquences sur les effectifs.

La poudrerie de Sevran a eu à subir quelques bombardements en 1917 – 1918 sans causer de grandes dégradations.

L'historique de la poudrerie de Sevran, de ses rapports sociaux évolutifs avec les contextes nationaux et européens, doit prendre en compte le fait syndical.

Secours mutuel et syndicalisme

L'activité syndicale et mutualiste existe et a une tradition déjà longue. Avant la création du syndicat, favorisée par la loi du 21 mars 1884 légalisant les syndicats professionnels, il existait dans les poudreries des sociétés de secours mutuels. Ces sociétés se sont formées dans la plupart des poudreries. À Livry (aujourd'hui Livry-Gargan), celle-ci est née en 1881, à proximité de la poudrerie de Sevran. Ces sociétés disparurent par suite de la création des syndicats inscrivant dans leurs statuts des dispositions de même nature que les mutuelles. La plupart des transformations des sociétés de mutuelles en syndicats des sites poudriers auront lieu dans le cadre de la préparation du congrès constitutif de la fédération des poudres et salpêtres de France, le 18 novembre 1894 à Angoulême. Les revendications sont élaborées dans le congrès et exposées dans des mémoires au ministre, aux députés et au directeur de service.

Le premier programme syndical

Son programme d'action détermine les grandes lignes en six points :

1) Assimilation aux commissionnés après un an de service.
2) Unification des salaires sur la base du plus élevé.
3) Retraite obligatoire à 600 francs après 25 ans de services, y compris les années de service militaire sans retenue de traitement et sans condition d'âge.
4) Réduction de la journée de travail.
5) Retraite proportionnelle à tout ouvrier quittant un établissement, congédié ou pas.
6) Suppression des punitions autres que le renvoi.

(Thèse de doctorat de Henri Lacape sur les revendications des ouvriers de poudrière.)

La poudrerie avant la Première Guerre (Coll. GD)

Le congrès des « citoyens »

Les 26 et 27 mai 1895 se tient le 2e congrès qui n'apporte pas de grande modification au programme de 1894. À ce congrès, on trouve des distractions de type distribution de prix, bal et tenue d'un lunch, qui ne seront plus renouvelées aux congrès suivants. La fédération devient la « Fédération ouvrière des poudreries et raffineries de France » . Le 1er mars 1896 se tient à Livry le 3e congrès. Comme dans les précédents, tous les participants s'appellent « *citoyen, pas camarade ni délégué, mais citoyen* », certainement en résonance et en référence à un passé lié aux idéaux de la Révolution de 1789. Le congrès se fait plus revendicatif et plus percutant. Une délégation est reçue par les députés et, pour la première fois, par le Ministre de la Guerre.

Ces actions commencent à porter leurs fruits. Le 11 décembre 1895, la Chambre des Députés vote la résolution suivante : la chambre invite le gouvernement à étudier et à préparer à l'occasion de son prochain budget des mesures propres à réaliser l'égalité au point de vue des conditions de retraites entre les ouvriers des établissements dépendant du Ministère de la Guerre et les ouvriers des manufactures de l'État. Un décret du 26 février 1897 émanera de cette résolution. Un système de retraites est créé pour l'ensemble des ouvriers du Ministère de la Guerre, dont les poudreries. L'âge de la mise en retraite est fixé à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes.

Au congrès de 1898, les revendications suivantes sont établies :

- Commissionnement après cinq ans de service.
- Retraite de 600 francs par an minimum pour les hommes et 400 F pour les femmes après 25 ans de service des effectifs (y compris le service militaire), avec jouissance à 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes.
- Pension égale aux 2/3 de la retraite du mois accordée à la veuve de tout ouvrier après 25 ans de service, quel que soit l'âge du décédé.
- En cas d'accident résultant du service qui aura entraîné une incapacité absolue de travail, retraite intégrale et immédiate.
- Unification des salaires : 40 centimes de l'heure pour tout ouvrier entrant à la fabrication, 43 centimes au bout d'un an de service, 45 centimes après trois ans. Demi-solde aux malades, solde entière aux blessés.
- En cas de licenciement par manque de travail, chaque mois de service donnera droit à l'allocation d'une somme égale au salaire journalier.

La retraite en première ligne

Le congrès de 1899 à la Bourse du travail de Paris reprend ces revendications. Ce n'est qu'en 1902 que la fédération, avec d'autres organisations syndicales du Ministère de la Guerre, adhère à l'Union fédérative des travailleurs de l'État, adhérente à la toute jeune CGT créée à Limoges en 1895. *(Document I.F.H.S CGT 110 ans de la fédération nationale des travailleurs de l'État CGT.)*

L'activité revendicative est particulièrement significative de la période et des enjeux du travail, dans le principe et sur le terrain. Dans un article paru dans le journal des travailleurs de l'État du 15 juin 1911 concernant la poudrerie de Sevran-Livry, la revendication de la retraite occupe une place importante. Le congrès de l'Union Fédérale en juillet va tenter d'approfondir les questions déjà en suspens en 1910 au dernier congrès comme « la création d'une caisse retraite autonome ».

Le décret du 26 février 1897 avait entériné la retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Mais il y a beaucoup de craintes et d'illu-

Cadavres allemands pendant la bataille de la Marne, en 1914 (Bnf-Gallica)

Le syndicalisme n'existe pas plus qu'aujourd'hui chez les militaires, pourtant soumis à des conditions de travail discutables. (Collection Delmon)

sions sur cette démarche car, en attendant un changement du mode de retraite, la revendication touche particulièrement le niveau de la pension.
Le constat est amer. Actuellement, pour les ouvriers de la guerre, c'est un morceau de pain qu'ils touchent. L'exigence d'avoir une retraite décente permettant de lever les privations subies par les ouvriers est posée. La hantise est forte d'être projeté du jour au lendemain dans la retraite avec 600 francs alors que l'on en gagne en activité 1800 F par an et que les nécessités pour vivre sont presque identiques. Le minimum pour les ouvriers de la guerre est exigé à 720 francs par an, mais même cette revendication n'empêchera pas nombre d'entre eux de chercher un autre travail salarié avec un taux inférieur, au prétexte de rentabilité moindre qu'un jeune ouvrier.

L'Humanité du 9 juillet 1913 (Bnf-Gallica)

LES CONGRÈ

L'Union Fédérative DES TRAVAILLEURS DE L'ÉTAT

Le congrès des travailleurs de l'Etat s'est ouvert hier matin, salle des Conférences. La première séance, présidée par le camarade Brumenkant, des allumettiers, a procédé à la vérification des mandats. Quarante délégués représentent les organisations adhérentes.

Le secrétaire de l'U. F. a donné lecture du rapport moral des travaux du comité central, qui a été adopté à l'unanimité.

Le congrès a ensuite abordé la question de la Semaine Anglaise de 48 heures dans tous les établissements de l'Etat et a été unanime pour décider de mettre tout en œuvre pour obtenir la généralisation de cette réforme ; estimant qu'elle doit se réaliser rapidement dans les manufactures de l'Etat où le personnel est en majorité composé d'ouvrières, la plupart mères de famille. Une demande d'audience sera faite à cet effet à M. Barthou, président du conseil.

La seconde séance est présidée par le camarade Lucain, de Bourges. Une longue discussion s'est engagée sur la question très complexe des retraites, étant données les diverses conditions régissant les travailleurs de l'Etat.

Une commission chargée d'étudier la question sera constituée parmi les membres du comité central.

Le congrès relève une note d'un journal du soir où il est question de griefs visant les retraites pour la marine ; il tient à faire connaître que les différences de régime ne peuvent en aucune façon constituer un sujet de protestation sur des situations qui sont d'ailleurs loin d'être satisfaisantes.

Le congrès s'occupe ensuite du taux des salaires. La question étant des plus complexes, sera reportée à la séance suivante.

LE CONGRÈS DES POUDRERIES

Une délégation du congrès a été reçue, nouveau, ce matin, par M. Etienne, ministre de la guerre. Ce dernier a promis de faire tout son possible pour faire solutionner les principaux desiderata du personnel des poudreries.

Le régime de l'exploité continue, avec un sentiment profond d'injustice alors que les ouvriers ont donné leur sueur et leurs vies pendant plus d'un demi-siècle.

Les revendications de 1913

La revendication d'une pension de retraite à 1 000 francs par an pour tous les ouvriers ayant travaillé 25 années dans les établissements de guerre deviendra effective au XXème congrès de la fédération des poudreries et raffineries en juillet 1913.
L'exigence d'une augmentation de salaire de 0,50 F par jour pour tous le personnel toutes catégories émanera de ce congrès.
Le congrès de l'union fédérale du 7 juillet 1913 a mis à son ordre du jour un vaste champ revendicatif : la « semaine anglaise » de 48 heures, la retraite, les salaires, les contrats collectifs, la suppression du travail aux pièces, la titularisation, les indemnités maladie et le service médical.
Dans son prolongement se déroulera l'assemblée générale de Sevran-Livry du syndicat CGT des ouvriers de la poudrerie de Sevran. Celle-ci constituera un conseil syndical pour 1913 – 1914 de façon suivante : Président : Bonnereaud ; Vice-Présidents : Badin et Durieux ; Secrétaire correspondance : Toussaint ; Secrétaire aux procès verbaux : Delignat ; Secrétaire aux convocations : Signol ; Trésorier : Philippe ; Trésorier adjoint : Gaudin ; Syndics : Martin, Morée, Pazat.

J.B.

La poudre est un métier dangereux. À l'usine de Saint-Chamas, en 1936, une explosion fait 53 morts et plus de 200 blessés. (Bnf-Gallica)

Cette contribution sur la poudrerie de Sevran s'appuie sur l'apport de l'IHS CGT des travailleurs de l'État, la consultation des archives des villes de Sevran et Aulnay-sous-Bois, du musée social de la Seine-Saint-Denis, et du centre de recherches de l'armée de Châtellerault.
Cette contribution pourrait trouver une suite dans le dépouillement de sept cartons d'archives identifiés aux archives de l'armée du Château de Vincennes. C'est le résultat de ce dépouillement en cours qui alimentera éventuellement un prochain numéro de « Mémoires Vives ».

Première guerre mondiale
140 000 travailleurs chinois sous contrat inhumain

Par
Dominique Guyot

Les commémorations de la Première Guerre Mondiale évoluent. La célébration des hauts faits d'armes, l'étude savante des stratégies déployées ont fait place aux recherches sur les conséquences de ce cataclysme sur les habitants et les travailleurs. Plus récemment, a été démontrée l'importance de l' « apport » des colonies. Selon Olivier Litvine *(1)* qui évoque une « amnésie collective », plus de 600 000 soldats des troupes coloniales participèrent à la guerre : 270 000 hommes recrutés en Afrique du Nord, 189 000 en Afrique Occidentale Française et en Afrique Équatoriale Française, 49 000 en Indochine, 41 000 à Madagascar… À la longue liste des combattants, il faut ajouter celle des travailleurs venus dans les entreprises vidées par la mobilisation : 80 000 Algériens dont une majorité de Kabyles, 35 000 Marocains, 18 000 Tunisiens, 49 000 Annamites et… 140 000 Chinois dont l'histoire est restée, jusqu'au colloque de 2010 *(2)*, inexpliquée et inconnue.

Dès septembre 1914, le Maréchal Joffre tire la sonnette d'alarme en signalant que les armées avaient consommé la moitié du stock des munitions d'artillerie. Le gouvernement doit lancer une nouvelle mobilisation, cette fois industrielle, pour assurer la production du matériel de guerre. La production d'obus est tombée de 13 000 par jour avant la guerre à 2 000 /j en octobre 1914 pour des besoins estimés au moins à 75 000 /j. La libération de 500 000 hommes reprenant leur place au travail, l'entrée des 200 000 femmes ou leur réorientation, le recours aux travailleurs coloniaux ne suffisent pas à endiguer la pénurie de main-d'œuvre. Il faut regarder vers les pays étrangers.

16 mai 1910 à Issy-les-Moulineaux. Avant la chute de l'empire, une délégation chinoise discute d'aviation avec Louis Blériot. (Bnf-Gallica)

Au début 1915, par Alexandre-Robert Conty, ambassadeur de France à Pékin se nouent les premiers contacts pour l'organisation d'un recrutement de travailleurs chinois. C'est à ce moment qu'est créée auprès du ministre du travail, une « commission interministérielle de main-d'œuvre » (CIMO) ayant pour objet « *le recrutement de main-d'œuvre nationale et étrangère nécessaire aux exploitations industrielles, commerciales et agricoles et particulièrement aux établissements publics privés travaillant pour la Défense nationale* », dans laquelle siègent des représentants de la CGT et du patronat.

L'Europe en Chine

La négociation n'est pas simple. Nouvelle république sortie de longs millénaires d'un régime impérial (1912), la Chine n'est pas solide. Elle compte sur son territoire de nombreuses « concessions », véritables enclaves étrangères appartenant, outre le Japon, à des pays d'Europe en guerre : Angleterre, France, Italie, Russie, Allemagne, etc. Épuisée par les « guerres de l'Opium » du siècle précédent, la Chine, dès le début août 1914, déclare sa « neutralité absolue » qu'elle veut maintenir à tout prix pour ne pas accroître ses difficultés. C'est néanmoins l'occasion pour elle de trouver sa place et négocier quelques avantages.

Une mission française est envoyée en décembre 1915 sous la direction d'un pseudo ingénieur agronome, M. Truptil qui est, en réalité, un colonel en retraite de l'Infanterie Coloniale. Un accord est signé en mars 1916 sur la base de 50 000 recrutements. Pour ménager la susceptibilité des Allemands, il ne s'agit pas d'un accord diplomatique, mais d'un accord passé avec une société chinoise, *Hui-Min* chargée - moyennant une commission de 100 francs par homme recruté - du recrutement de travailleurs chinois dont la France assure le transport et le séjour.

Dix heures par jour

Le contrat d'engagement est examiné par la CIMO dans laquelle la CGT, voulant éviter l'exploitation de travailleurs étrangers, revendique l'égalité de rémunérations avec les travailleurs français et veut préserver la réintégration des travailleurs revenant du front. Le contrat ne comporte pas moins de 28 clauses sur 13 pages que les signataires ne peuvent, bien sûr, comprendre.

Le Chinois volontaire âgé de 20 à 35 ans est engagé pour cinq ans après une visite médicale. L'article 1er : précise « *L'ouvrier chinois ne doit être destiné en aucune sorte d'opération militaire* ». Les travailleurs chinois ont les mêmes droits que les Français, y compris en matière de croyance et religion. Un salaire est fixé selon la qualification sur la base de 10 heures par jour. La Banque Industrielle de Chine (au capital détenu pour les 2/3 par les Français) se charge de gérer les 30 francs prélevés mensuellement sur les salaires, destinés à constituer un pécule récupérable en fin de contrat – en Chine – par l'intéressé ou sa famille. Le travailleur a un droit de retour gratuit et le rapatriement peut être effectué à la suite de mala-

die, accident ou indiscipline. Le contrat prévoit une indemnisation en cas de décès. La famille reçoit 270 francs pour un décès par mort naturelle survenu six mois après l'engagement ou accidentellement lors du voyage de retour. Aucune indemnité n'est accordée en cas de décès à l'expiration du contrat. Rien n'est laissé au hasard, la mort survenue au cours d'un torpillage lors du départ pour la France n'ouvre droit qu'à 135 francs…

Le stockage des « flottants »

L'Angleterre emboîte le pas à la France et envoie une mission en Chine pour constituer le Chinese Labour Corps (CLC) recrutant des Chinois pour travailler, non pas en Angleterre mais en France, site des opérations militaires. Le contrat, selon la tradition britannique, est plus court (4 pages).
De son côté, la Russie a aussi négocié un recrutement dont le nombre varie selon les historiens de 50 000 à 200 000 travailleurs chinois.

SOCIÉTÉ FRANCO-CHINOISE D'ÉDUCATION

Un groupe de Chinois présents à Paris et de Français, membres de diverses associations d'enseignement et de propagande française, viennent de fonder une Société franco-chinoise d'éducation dans le but de resserrer les liens moraux, intellectuels et économiques entre la France et la Chine.
A la réunion constitutive, Marius Moutet, député du Rhône, a exposé le programme et les moyens d'action de la nouvelle Société. M. U.-B. Tsai, ancien ministre de l'instruction publique en Chine, dans un discours de haute inspiration qui fut chaleureusement applaudi, a montré que la culture française convenait mieux que toute autre à la tournure d'esprit chinoise et aux aspirations de la Chine moderne.
Ont été élus au comité provisoire : Présidents : MM. Aulard et Tsai ; vice-présidents : M. Moutet et M. Wang ; secrétaires : MM. Besnard, Falleau et Li-Yu-Ying.

(« L'Humanité » du 6 avril 1916)

Pour accomplir sa mission, la Société Hui-Min, crée plusieurs filiales réparties dans les villes portuaires. La France (du moins, le ministère du Travail exacerbé par la prédominance du ministère de la Guerre) envoie d'autres recruteurs dont « *Le mouvement de travail diligent et d'études frugales en France* ». Cette

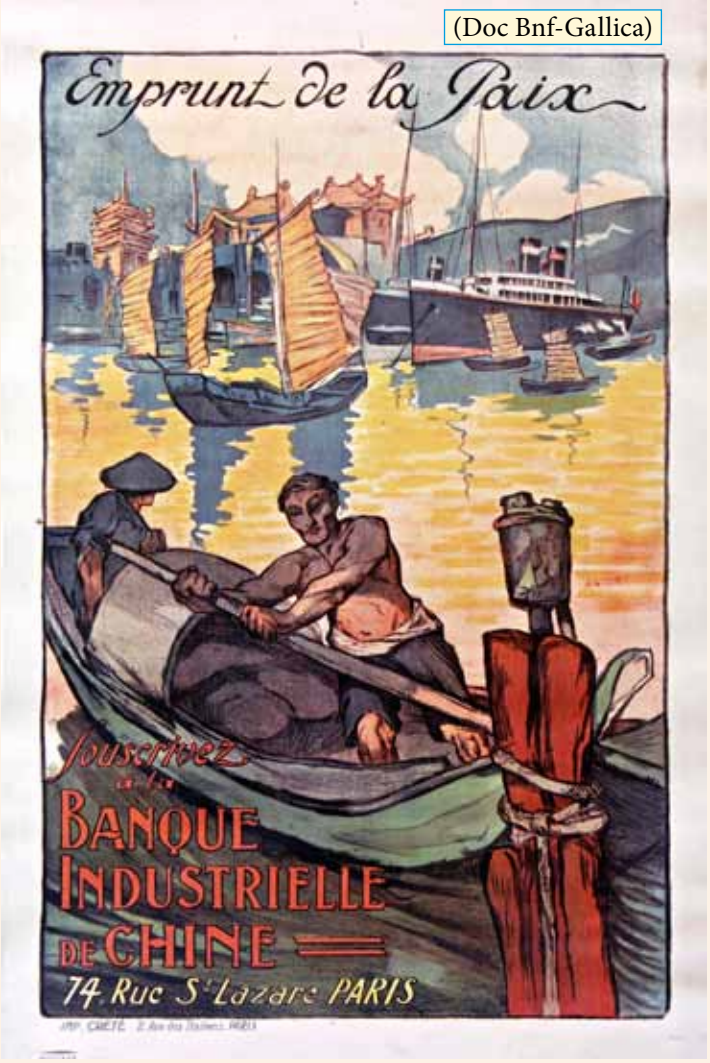

(Doc Bnf-Gallica)

association a pour objectif de faire venir des étudiants pour un séjour mi-travail mi-étude. C'est en son sein que l'on retrouve les futurs dirigeants : Zhou Enlaï, Deng Xiaoping, Chen Yi, etc.
Les travailleurs recrutés et « stockés » par la Société Hui-Min viennent en majorité du Shadong, situé au nord-est de la Chine. Ce sont des hommes jeunes, des « flottants» *(3)*, c'est-à-dire des paysans sans terre, ouvriers sans travail et illettrés dont la résistance physique est connue. Selon un membre de la Mission Truptil : « *Sobre, robuste, endurant et docile, l'ouvrier du Nord s'adaptera à notre climat et à des travaux même pénibles n'exigeant qu'un effort mécanique. Il ne s'agit bien entendu que d'hommes de peine, de coolies, de terrassiers…* »
Les opérations de recrutement suscitent des réactions dans la population chinoise. Des articles de la presse, des affiches, des tracts dénoncent l'exploitation et soulignent les risques pour les travailleurs de se retrouver proches des champs de bataille. Même si les Allemands ont certainement pris une part active à cette campagne de boycott, la population devait aussi se rappeler les effroyables conditions de travail des Chinois partis en 1904 - 1905 dans les mines d'or britanniques de l'Afrique du Sud.

Grand voyage et torpillage

Le programme est rapidement mis en marche et commencent les premiers et longs voyages par mer. En effet, les travailleurs recrutés par la France transitent par le Canal de Suez ou le Cap de Bonne Espérance pour arriver à Marseille ; ceux recrutés par les Britanniques passent par la côte Pacifique (Vancouver) du Canada qu'ils traversent pour reprendre à Halifax le bateau en direction du Havre. Les voyages durent de 40 jours à trois mois, sont particulièrement éprouvants (épidémies, suicides, etc.) surtout la traversée, dans le secret le plus total, du Canada en trains fermés pour déjouer toute velléité de débarquement. La menace d'agressions navales reste permanente et réelle comme le montre le torpillage par un sous-marin allemand de « L'Athos » des Messageries Maritimes, survenu le 17 février 1917 à proximité de l'île de Malte, faisant 750 morts dont 548 Chinois.
En dépit des progrès des recherches en cours, le nombre exact des Chinois venus travailler en France reste l'objet de débat. Toutefois, celui des travailleurs sous l'autorité de la France est de l'ordre de 37 000 à 40 000 et celui du Chinese Labour Corps (CLC) britannique de 100 000. À ces 140 000 Chinois qui seront sur le sol de France, il faut ajouter l'estimation de Mme

MILLE OUVRIERS CHINOIS SONT DIRIGÉS SUR LE HAVRE

(« Le Petit Parisien » du 28 août 1916)

Li Ma, des recrutements de la Russie soit, entre 1915 et 1917, 200 000 hommes.

L'exotisme de la gare de Lyon

Le premier bateau arrive à Marseille le 28 août 1916 avec 1 708 Chinois à bord. Le journal Le Temps donne le détail, qui ne peut avoir été communiqué que par les autorités, des qualifications des arrivants : 466 manœuvres, 238 forgerons, 433 maçons, 165 mécaniciens,

Discipline militaire pour travail infernal.

87 menuisiers, 192 charpentiers, 41 chaudronniers, 19 peintres, 19 électriciens, 17 scieurs en long, 6 chauffeurs, 17 cordonniers, 2 armuriers, 5 ferblantiers, 2 couteliers, 1 ouvrier en cuivre, 1 plombier.
La consultation de la presse de l'époque donne l'impression d'un accueil plutôt sympathique. En fait, les informations sont brèves. Le Petit Parisien du 28 août 1916, évoque le millier de « travailleurs exotiques » arrivés à la Gare de Lyon, revêtus d'une cotte et pantalon bleus et se rendant, en rang par quatre, à la Gare Saint Lazare pour rejoindre Le Havre. Il est aussi fait référence à la création d'une école franco-chinoise avec le soutien du ministère du Travail, pour organiser des cours de formation de travailleurs chinois déjà en France pour qu'ils deviennent des interprètes de leurs coreligionnaires.

Censure et répression

La réalité est que la censure règne sur la France en guerre. Cette main-d'œuvre est appelée à travailler dans des entreprises liées à la production d'armement et il n'est pas question de laisser filtrer des informations sur les affectations ni sur les réactions qu'elles suscitent. Une directive du 2 janvier 1917 du ministère des Affaires étrangères interdit la publication de tout article dans la presse : le journal Le Temps se fait taper sur les doigts pour avoir signalé l'arrivée de Chinois dans l'entreprise Schneider du Creusot.
Les travailleurs recrutés au sein du Chinese Labour Corps sont répartis au sein d'une structure organisée militairement en bataillons, formant des camps pouvant compter jusqu'à 3 000 hommes. Ils sont concentrés dans le Nord-Pas-de-Calais à proximité de la ligne de front. Leurs activités concernent essentiellement la manutention (matériel, obus, etc), le terrassement (réparation de routes, voies ferrées, creusement de tranchées, etc). Après l'Armistice, seront exécutés des travaux de reconstruction : nettoyage des champs de bataille (barbelés, obus), comblement de tranchées, préparation des sols pour ensemencer au plus vite, construction de cimetières (exhumation et inhumation). Les conditions sont très difficiles (froid, nourriture, habillement) accentuées par la militarisation de l'encadrement (discipline, sanctions). Des révoltes et des grèves éclatent, notamment après des bombardements, et sont sévèrement sanctionnées. Cette tension se ressent dans les relations avec la population et des conflits se produisent dans lesquels le barrage de la langue et de la culture joue le rôle de facteur aggravant. De plus, des Chinois auraient, sans qu'il soit possible d'en déterminer le nombre, été amenés à combattre directement : l'article 1er du contrat d'engagement est largement perdu de vue !

Les activités

Les Chinois affectés sous l'autorité française semblent de ce fait mieux lotis en raison d'une répartition sur un plus grand nombre de départements et d'une moindre exposition directe compte tenu de l'éloignement à la zone des combats. Les camps ou campements faits de baraques en bois ou en briques sont, en général, d'une taille plus limitée et regroupent 200 à 400 hommes souvent à proximité de villes ou villages. L'encadrement est assuré par un détachement militaire d'une vingtaine d'hommes dont un tailleur, un cordonnier, un infirmier, un interprète et une dizaine de contremaîtres pour la surveillance des travaux.
Ceux-ci sont, comme dans le Nord, des plus divers. Le secteur agricole dans lequel se trouve essentiellement la main-d'œuvre coloniale d'Afrique du Nord, ne représente qu'une part minoritaire. Manutention et terrassement dans le secteur industriel constituent la part prédominante : chargement et déchargement des trains et navires dans les dépôts, ports et docks, entretien, restauration ou construction des voies de communications.

La barrière de la langue

La présence des travailleurs chinois dans la production de l'armement reste difficile à évaluer. Elle est certaine, mais le commandement militaire semble avoir veillé à un subtil dosage pour éviter d'éventuelles concentrations. Il fallait non seulement limiter les risques de grèves des intéressés, mais aussi les réactions d'opposition ou de répulsion de la part des travailleurs français. Les chercheurs n'ont pu à ce jour établir la liste des entreprises dans lesquelles les Chinois ont travaillé. Outre la présence chinoise dans le port et les docks du Havre déjà cités, un millier de Chinois étaient par exemple dans l'industrie chimique de la

Célébration du Nouvel-An Chinois à Noyelles-sur-Mer (Somme) le 11 février 1918 par les travailleurs chinois du «Chinese Labour Corps» de l'armée britannique. (DR)

vallée du Rhône à Saint-Fons (où ils représentaient le quart du personnel), aux usines du Creusot (environ 2000), aux Chantiers de la Méditerranée de la Seyne-sur-Mer, chantiers navals Delaunay-Bellleville de la Pallice *(4)*, etc.

La situation de guerre et surtout la barrière de la langue n'ont guère favorisé le rapprochement des travailleurs chinois avec la population et les travailleurs français. Il est peu fait état de manifestation ou d'expérience syndicale communes Certes durant les grèves de 1917, des préfets notent une présence chinoise aux côtés de la CGT, mais cela reste un phénomène isolé et éphémère. En revanche, les travailleurs chinois participent à des sociétés d'entraide, soit pour suivre un enseignement, soit pour renforces des liens et constituer des associations de travailleurs chinois, éventuellement sur la base de leur région d'origine.

Il s'appelait Yang Shihue, du « Chinese Labour Corps ». Cimetière chinois de Nolette, à Noyelles-sur-Mer (Somme).

Des ouvriers chinois à Saint Fons (69) pendant la première guerre mondiale

Pas de mariage avec des Françaises

Dès la fin des hostilités, des mesures sont prises pour rapatrier les travailleurs chinois par les autorités qui veulent assurer le retour des soldats au travail et éviter tout risque d'incident. En janvier 1919, L'Humanité rapporte les propos de Louis Loucheur, ministre de la Restauration industrielle, qui rassure les sénateurs du Rhône en voulant « *rapatrier aussi rapidement que possible les travailleurs coloniaux (Chinois, Annamites, etc), licencier et renvoyer dans leur pays d'origine les ouvriers étrangers (Espagnols, etc), utiliser mieux et ailleurs les prisonniers de guerre.* » En décembre 1919, le directeur de l'Arsenal de Lyon demande « *qu'on lui enlevât tout de suite les travailleurs chinois dont la présence est moralement insupportable à toute une population menacée par le chômage* ».

De peur que, pour rester sur le sol de France, des Chinois n'épousent des Françaises, Pams, ministre de l'Intérieur, adresse une circulaire aux préfets pour mettre en garde les jeunes femmes : il n'hésite pas à évoquer la faiblesse des salaires en Chine mais aussi le risque d'épouser un Chinois déjà marié : « *L'épouse française entrant en Chine dans la famille de son mari, s'y trouverait séquestrée, ravalée à la position subalterne de deuxième femme en butte de l'autorité despotique de la femme légitime, sans parler de la tyrannie de ses beaux-parents aux sévices desquels l'omnipotence paternelle de tradition séculaire dans la famille chinoise la livrerait sans défense.* ».

La nature de CDD du contrat d'engagement ne laisse place à aucun doute ni aucune hésitation dans leur esprit quelle que soit l'importance du service rendu par cette « main-d'œuvre exotique ». Tout au plus des retours sont retardés pour permettre la participation aux travaux de remise en route du pays : rétablissement des voies de communication, manutention, déblaiement et reconstruction des habitations, voire affectation dans les mines, etc.

Entre 15 000 et 27 000 disparus

Les Britanniques agissent rapidement : les rapatriements sont pratiquement terminés à l'automne 1920. Les derniers rapatriements assurés par la France sont effectués en février 1922. Combien de Chinois sont rentrés au pays ? Personne n'est en mesure de répondre à cette question. Selon les estimations, seraient revenus vivants 91 000 Chinois du contingent britannique et 34000 du contingent français, soit 125000 travailleurs sur les 140000 recrutés.

Les disparitions s'élèveraient alors à 15000, mais à 27000 selon les autorités chinoises. L'écart est énorme !

Des Chinois voulant rester en Europe se sont enfuis et, dans la clandestinité, se sont répartis dans différents pays d'Europe. 1850 à 2000 sont restés en France avec un contrat de travail, dont 70 seulement s'étaient mariés avec une Française. En 1929, ils ne sont plus que 1000 : on est donc loin du mythe de l'importante « colonie chinoise ».

Mais combien sont morts ? A l'exception du cimetière de Noyelles-sur-Mer (Somme) qui compte 850 stèles, la présence de tombes chinoises est sporadique dans les communes de France. Combien de maires auraient, comme celui de Saint-Fons, supprimé par mesure d'économie les tombes des Chinois dont on ne pouvait retrouver les ayant-droits ? Il reste à travailler sur cette période de migration, car elle montre déjà les signes d'une exploitation organisée ayant placé des travailleurs dans des conditions intolérables et inhumaines *(5)*.

D.G.

NOTES

(1) **Olivier Litvine** est à l'initiative d'un colloque sur la participation des troupes coloniales à la Première Guerre Mondiale tenu en février 2014 à Dacca (Bengladesh).

(2) **Les travailleurs chinois en France dans la Première Guerre Mondiale,** (.l.d s Li Ma), CNRS Éditions, Paris,2012.

(3) « **Flottants** » est qualificatif qui reste utilisé en Chine. La population de Shanghai est de 24 millions plus 4 millions de « flottants » .

(4) **La conservation des archives** de ce camp de 500 Chinois a permis d'intéressantes observations de deux chercheurs de l'Université de La Rochelle : Hu Xinyu et Martine Raibaud.

(5) **À lire :** Histoire des Français venus d'ailleurs de 1850 à nos jours, Vincent Viet, Éditions Perrin, Paris, 2004.

3,6 millions de blessés en 14-18
Propagande et réalité de l'horreur

Une image de propagande très répandue : la « fine blessure » suivie d'uns douce convalescence.

Les blessés sont deux fois et demie plus nombreux que les morts en 14-18. Pour les seconds, l'hommage au monument aux morts le 11 novembre et une maigre pension aux veuves et orphelins permettent de clore les dossiers. Pour les premiers, c'est plus compliqué. La propagande officielle, par presse ou cartes postales, montre le joyeux poilu soignant sa « fine blessure » dans un excellent hôpital de l'arrière entouré de jolies infirmières. La réalité est plus brutale.

Avoir vécu couvert de poux et de boue dans les tranchées, en attendant l'attaque à la baïonnette, le gaz moutarde ou le bombardement, est déjà éprouvant pour les nerfs. Des milliers de soldats des deux camps rentrent fous à vie.

Les blessés physiques sont tout aussi encombrants. Certains s'acharnent à survivre des années, avec des amputations, des poumons gazés, des handicaps multiples. Le retour à la vie civile est le plus souvent douloureux, affectivement et professionnellement.

par
Pierre Benoit

Comme pour la plupart des statistiques, les chiffres sont incertains, mais on s'accorde généralement sur le « rapport Marin », établi peu après la Première Guerre Mondiale. Mais des populations engagées dans les conflits, issues des empires coloniaux pour une grande part, ont disparu sans laisser de trace, ni d'état-civil ni d'autres mentions.

Pourquoi s'intéresser aux 3,6 millions de Français recensés comme blessés ? Sans entrer dans la psychanalyse, l'histoire de ces familles concerne aussi la mienne. Nous sommes vivants aujourd'hui parce que quelques-uns sont « passés au travers », comme disent les rescapés. Cette question des survivants, blessés et handicapés, a laissé des images, des dessins et cartes photos. Comment cela s'est il passé pendant et après la guerre, quelles images en subsistent et que nous disent-elles ?

Un parcours familial

Mon grand père paternel Léon Benoit, né en 1878, survécut au conflit, contrairement à ses deux frères. À la fin de la

La réalité est plus crue pour l'ennemi.

Les chiffres « admis »

Pour l'ensemble des pays belligérants, le conflit aurait causé 10 millions de morts, 19 millions de blessés, 10 millions de mutilés, 9 millions d'orphelins.

Pour les pays européens, le plus lourd tribut revient à la Russie : 15 millions de mobilisés, 1 700 000 tués, 4 495 000 blessés. Elle est suivie par l'Allemagne, avec 13 millions de mobilisés, 1 800 000 tués et 4 200 000 blessés. La France se situe juste derrière l'Autriche-Hongrie, et compte 8 500 000 mobilisés, 1 400 000 tués et 3 600 000 blessés.

Les pertes françaises représentent 10,5 % des hommes « actifs » (30 % des moins de 30 ans). Parmi les militaires, européens et « coloniaux », les « disparus » constituent environ ¼ des tués.

guerre, il fut chargé de faire exploser les munitions au gaz pour s'en débarrasser. Les

conditions de protection quasi-inexistantes entraînèrent une insuffisance respiratoire rédhibitoire.

Comme celui-ci est décédé avant ma naissance, je ne l'ai pas connu et rien d'autre que des fragments de souvenirs ne m'a jamais été dit sur son existence. Mon père Jean Benoit, né en 1907, résidait dans son enfance à proximité de la ligne de front à Fère-en-Tardenois, dans l'Aisne. Il fut profondément marqué par la faim et le désordre ambiant. À 9 ans, il regardait monter au front les troupes. Il se souvenait surtout des Indiens *(1)*, qu'il ne vit jamais revenir, contrairement à d'autres. Il crut aussi à l'époque que des femmes montaient en première ligne ; en fait, c'étaient des Écossais en kilt, engagés eux aussi dès 1914. Plus tard, le pacifisme de mon père (adhérent de la CGTU), renforcé par le fait d'avoir survécu à nouveau, pendant la Seconde Guerre Mondiale, à la faim et aux bombardements alliés en temps que prisonnier de guerre en Allemagne, l'avait rendu, militant de la paix, silencieux et perplexe sur cette période.

Les blessés et handicapés encombrent

Le concept de guerre rapide contre l'Allemagne était en vogue dans l'état-major français après 1900, mais à la mode de Sun-Tzu *(2)*, Hannibal ou Napoléon, sans la capacité technologique et industrielle qui se développait et bouleversait la donne. Elle fut pleinement mise en œuvre lors de la guerre suivante par Guderian. *(3)* La « grande » guerre ne fut donc pas rapide et en conséquence la logistique fut mise à mal. Les morts et les blessés affluèrent en très grand nombre. Le sort des cadavres fut souvent laissé aux aléas des combats d'autant que la puissance de feu ne laissa souvent que peu de place pour

constituer de vraies sépultures. Les blessés, quant à eux, furent répartis et entassés où l'on pouvait, car le manque de place se fit rapidement sentir. Réquisitions d'hôtel, de résidences, d'entrepôts et de péniches se succédèrent. Un aperçu du nombre de lieux réquisitionnés donne le tournis.

Pour une partie, la circonscription de la 5e Région Militaire correspond à la région Île-de-France. **L'image 3** montre un défilé militaire devant le château de Courances (dans l'Essonne). Dans la cour et devant le portail, on aperçoit le personnel et les malades. L'intérieur d'un hôpital militaire **(images 4 et 5)** indique une réalité nettement différente du fantasme officiel **(image 6)**.

La 5e Région Militaire comprenait le Loiret avec Orléans, le Loir-et-Cher, la Seine-et-Marne, l'Yonne ; la Seine-et-Oise avec les arrondissements de Corbeil et Étampes ; la Seine avec les cantons de Charenton, Nogent-sur-Marne, Saint-Maur, Montreuil et Vincennes ; Paris avec les 2e, 3e, 11e et 12e arrondissements.

La presse forme l'opinion

Comment habituer l'opinion à voir revenir des gens fracassés ? Les dessins de Poulbot et Ibels *(4)* **(images 7 et 9)**, en mettant en scène des enfants dans des scènes de moins en moins édulcorées, agissent comme une médiation vers l'horreur.

Les images *(10)* du handicapé souriant au bras d'une jolie infirmière, avec en sous-entendu la conservation de toute sa vigueur amoureuse et reproductrice, sont très fréquentes. La nécessité du repeuplement et du nombre pour gagner la guerre en saignant le camp adverse est pour beaucoup liée à la possibilité de renouveler sans cesse les troupes. Le poilu est souvent représenté avec une jambe de bois, ainsi pourra-t-il toujours proposer la force de ses bras pour être exploité. Le sourire très souvent affiché pose question. Il suffit de questionner un handicapé d'aujourd'hui pour entrevoir les souffrances endurées par l'adaptation d'une prothèse bricolée d'époque. La vie à l'arrière est, quant à elle, totalement fantasmée.

Pas de quartier !

Le sort des ennemis prisonniers et blessés, comme le montre **l'image 11**, dans le désordre et la pénurie généralisés, n'était pas une préoccupation. Survis, si tu as de la chance ! La nourriture manquait, le vin et les munitions parvenant souvent aux combattants, mais pas les vivres. Ainsi, une grande majorité des prisonniers et encore plus des blessés étaient condamnés par avance sur tous les fronts. La propagande n'est pas absente, c'est même, avec les crédits militaires, le nerf de la guerre. Dans **l'image 12,** le camion de la Croix Rouge est envisagé comme un piège mortel. Quand les secours deviennent eux mêmes porteurs de mort, à qui se fier ?

Conseil de révision et conscription des anciens

Au front « les pertes » sont considérables. En 1914, 8,5 millions d'hommes entre 18 et 45 ans sont mobilisés, soit 20 % de la population. L'armée territoriale est composée des hommes âgés de 34 à 39 ans, c'est-à-dire nés entre 1875 et 1880 (dont mon grand père Léon), considérés comme trop âgés et plus assez entraînés pour intégrer un régiment de première ligne d'active ou de réserve. La durée d'incorporation est de 7 ans. La réserve de l'armée territoriale est composée des hommes âgés de 40 à 45 ans, donc nés entre 1868 et 1874. La durée d'incorporation est également de 7 ans. Rapidement, la réserve de l'armée territoriale incorpore les hommes âgés de 46 à 49 ans nés entre 1868 et 1865. Les réformés et exemptés des classes 1887 à 1914 eurent l'obligation de se faire recenser en mairie dès septembre et octobre 1914 afin de passer à nouveau devant le conseil de révision.

La médecine en devenir

Cette Première Guerre mondiale a marqué un tournant dans l'histoire de la chirurgie militaire, mais aussi civile. Le conflit a fait, rien que chez les soldats français, 500 000 blessés au visage **(image 13)**. Plus d'un million de soldats sont restés invalides permanents et 56 000 ont été amputés.

Dès le début de la guerre, l'afflux de blessés graves a très vite mis en échec toute la logistique conçue par les médecins militaires. Le personnel médical qualifier est en nombre insuffisant, les femmes deviennent infirmières bénévoles et soignent les blessés français, puis allemands. Elles vont venir en renfort et concurrencer la place réservée auparavant aux religieuses **(image 14)**.

Si le manque de médicaments efficaces, de prothèses et de méthodes d'anesthésie, oblige à l'expérimentation permanente, une meilleure organisation est néanmoins mise en œuvre dès la fin 1914. Au départ, la doctrine était de renvoyer les blessés vers des hôpitaux de leur région d'origine. Mais ils mettaient souvent deux à trois semaines avant d'arriver. Et beaucoup mouraient de la gangrène en cours de route. Dès la fin de 1914, il fut donc décidé d'installer des hôpitaux militaires à proximité du front. C'est à cette époque qu'est né un concept, toujours en vigueur aujourd'hui, celui de triage des blessés pour les orienter en fonction de leur état. Ainsi, la doctrine de cette chirurgie de guerre est qu'« *aucun blessé ne sera évacué vers l'intérieur, sans avoir été préalablement examiné, pansé et opéré par un chirurgien qualifié* » (Médecin-Major Duguet).

Sont bien codifiées les missions de la chirurgie d'urgence d'une part, de la chirurgie réparatrice programmée, d'autre part. À l'arrière, tous les blessés de la face sont traités dans des centres maxillo-faciaux interrégionaux. Les premiers sont créés dès 1915. Il en existait 17 en 1918. Les plus importants sont ceux du Val-de-Grâce à Paris, ainsi que ceux de Lyon et de Bordeaux. Les membres et gueules cassés seront un champ d'expérimentation bénéfique au développement des greffes d'os.

Le soldat Joseph Boizard, par exemple, passera deux ans à l'hôpital pour effectuer une reconstruction faciale **(images 13 et 16, avant et après)**. Le témoignage de son petit-fils est intéressant : « *Je ne peux m'empêcher de remercier le travail des médecins et chirurgiens de cette époque (ce qui n'enlève absolument rien aux compétences des médecins et chirurgiens actuels, bien entendu), car mon grand-père, sorti à 31 ans de cet hôpital, a vécu jusqu'à plus de 97 ans, preuve de leur réussite.* »

Il faudra (malheureusement) attendre le 2e conflit mondial pour voir des avancées encore plus significatives dans le domaine de la chirurgie réparatrice.

12

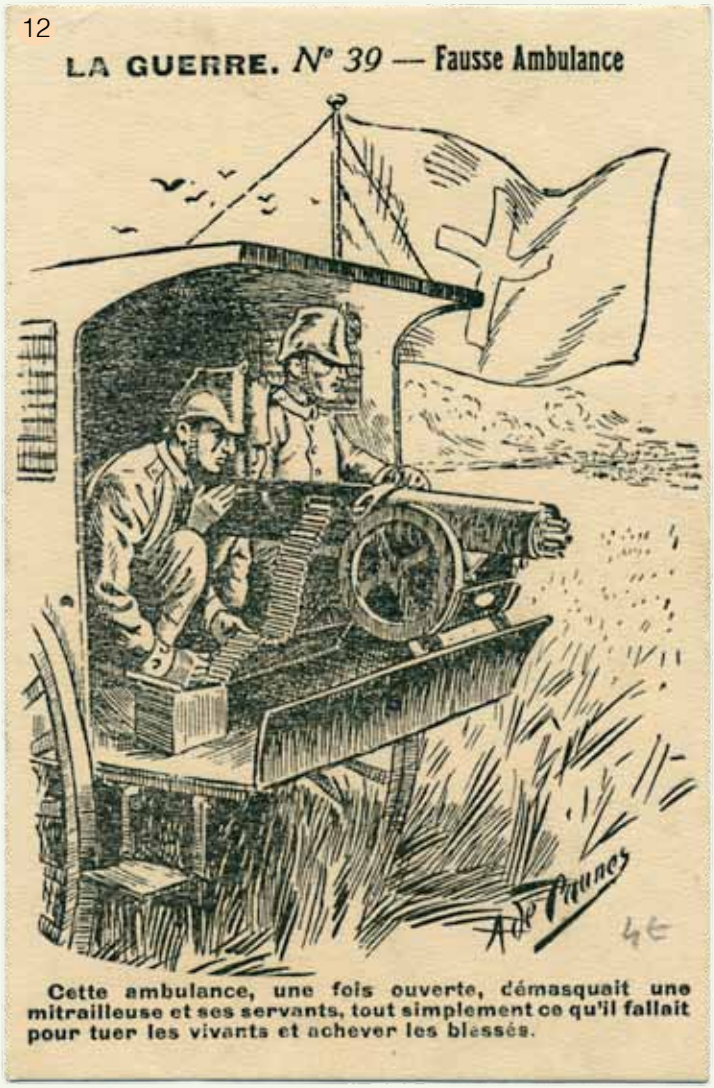

14

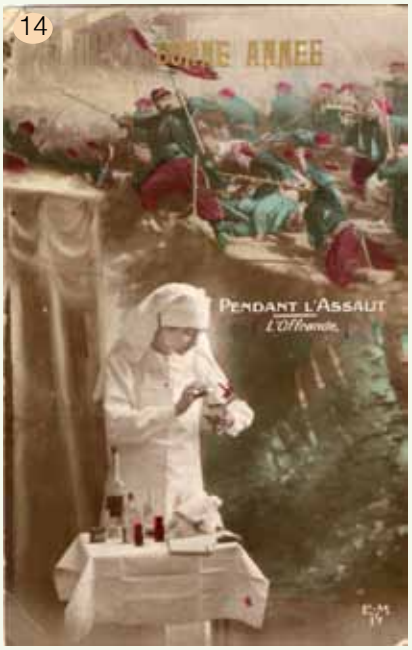

15

13 16

Collection familiale « © Jef Morit - www.allersretours.com »

Commémorations et organisations

Les handicapés sont mis au premier plan des commémorations, souvent récipiendaire de décorations. Leur handicap est le gage de leur engagement au combat. Ce fut aussi un moment de démonstration pour la défense des droits des handicapés.

17

Retour à la vie civile et subsistance des survivants

La mobilisation générale pose des problèmes imprévus. Le manque d'ouvriers qualifiés se fait cruellement sentir. L'exemple de la manufacture de Saint-Étienne est intéressant ; les ouvriers qualifiés manquent pour répondre aux besoins de la production des armes, certains sont rappelés du front en urgence. Un outil à la place d'une main ou d'un avant-bras est même parfois le bienvenu pour poursuivre la production.

Mais tout n'est pas rose pour ceux qui sont rapatriés, ils sont parfois traités d'embusqués. L'exemple des gazés, sans handicap apparent (mais s'effondrant au moindre effort), attise les jalousies. La souffrance psychique est inconnue des autorités, qui cherchent surtout à débusquer les simulateurs. Des déséquilibrés détruits psychiquement par les horreurs endurées sont renvoyés au front. Devant le dénuement de ceux qui reviennent, des tombolas ou des ventes de cartes sont organisées, elles débouchent sur les Journées du Poilu (**image 17**). Ces tentatives de pallier la déchéance des blessés de guerre sans pension ni subsides seront à l'origine de la fondation de la Loterie nationale en 1933 (**image 18**), ancêtre de la Française des Jeux.

Des lois pour des emplois réservés

Les centaines de milliers de blessés, de mutilés, de malades, en retrouvant la vie civile, doivent rechercher un emploi compatible avec leurs infirmités. L'État se doit d'aider ces hommes handicapés (ainsi que quelques femmes) arrivés en masse sur le marché du travail. Devant l'absence de dispositions gouvernementales claires pour favoriser le placement de cette population amoindrie, il est nécessaire d'imaginer une politique publique du handicap. Une première loi du 17 avril 1916 réserve des emplois « *aux militaires et marins réformés n° 1 ou retraités par suite d'infirmités résultant de blessures reçues ou de maladies contractées au cours de la guerre* ».

En 1919, le ministère des Anciens Combattants met en place l'ONAC (Office Nationale des Anciens Combattants), chargé de trois missions : la reconnaissance du statut de grand invalide de guerre ; le barème d'évaluation des handicaps subis par les victimes de guerre, qui détermine le montant de la pension d'invalidité ; les statuts d'ancien combattant, de pupille de la Nation et de veuve de guerre.

Suivront la loi du 30 janvier 1923 sur les emplois réservés en France (1923-1939), puis la loi du 30 juin 1923, qui donne une priorité dans le secteur public aux « emplois réservés aux infirmes de guerre ». Elle sera suivie par la loi du 28 avril 1924, qui signale que toute entreprise de plus de 10 salariés doit employer « 10 % de mutilés de guerre ». L'appareillage et la rééducation sont assurés gratuitement dans les services de l'Office national des mutilés. Avec la création de la Sécurité Sociale par les ordonnances de

Médailles à foison

En 1914, contrairement à d'autres pays, la France ne possède aucune distinction pour honorer de façon spécifique les actes de bravoure en temps de guerre, la Légion d'Honneur et la Médaille Militaire pouvant, par défaut, remplir ce rôle. Les parlementaires votent, en avril 1915, la loi instituant la Croix de Guerre. Initialement, la Croix de Guerre devait récompenser les combattants cités individuellement pour faits de guerre. Elle récompensera aussi bien les combattants français qu'étrangers. Son attribution sera également étendue à des villes ou villages ayant particulièrement souffert de la guerre, ainsi qu'à des unités militaires. Pour les blessés, la reconnaissance est prise très au sérieux, le certificat d'origine des blessures et maladies est exigé.

Au fil du temps, diplôme et médailles commémoratives vont foisonner : Médaille Commémorative en 1920, Diplôme de Mort pour la France, Insigne des Blessés, Médaille de la Reconnaissance Française, Médaille commémorative Française de la Grande Guerre, Médaille des Victimes de l'Invasion, Médaille de la Fidélité, Médaille de la Victoire ou Interalliée, Médaille des Dardanelles, Médaille d'Orient, Médaille des Évadés, Croix du Combattant, Croix du Combattant Volontaire, Médaille des Prisonniers Civils, Déportés et Otages de la Grande Guerre, Médaille de la Déportation et de l'Internement, etc.

1945, acquis du Conseil National de la Résistance, ce sont la rééducation fonctionnelle et la réadaptation professionnelle des personnes handicapées qui seront prises en compte. La loi du 30 octobre 1946 prendra en compte les accidents de travail et les maladies professionnelles. La création (arrêté du 17 mai 1948) d'une commission interministérielle des mutilés, invalides et diminués physiques, permettra l'élaboration de textes de loi plus importants.

La Ligue des Droits du Religieux Ancien Combattant, **(image 19)**, association née en 1924, cherchait à obtenir « *la reconnaissance des libertés individuelles des Religieux anciens combattants et de leurs droits civiques rendus plus incontestables que jamais par leur loyalisme au service du pays* ». La DRAC manifestait en nombre lors de chaque 14 juillet, handicapés en tête.

Bilan mitigé

La procédure d'attribution des emplois réservés n'a pas vraiment atteint le but escompté. Les gendarmeries, les commissions d'examens et les administrations sont considérées comme les principaux responsables de ces dysfonctionnements. La principale raison de ce semi-échec est l'existence d'une forte discordance entre l'offre et la demande. Le nombre des emplois est très élevé et pourrait donc arithmétiquement répondre à la demande. Mais ces emplois ne correspondent pas aux profils professionnels des candidats, qui sont d'un niveau de qualification assez faible. Il est courant également que les candidats ne soient pas affectés dans le lieu géographique qu'ils auraient souhaité. C'est souvent le cas des candidats provinciaux. Ils sont contraints de venir à Paris, seul endroit où un emploi leur est proposé rapidement.

S'ils ne s'en contentent pas, ils peuvent attendre plus de six mois, voire plusieurs années, avant d'être nommés. Ce problème des candidats « déracinés » n'est jamais résolu au cours de l'entre-deux guerres.

Une étude de fond concernant l'organisation et la défense collective des survivants, victimes civiles et militaires de 14-18 serait intéressante. La C.G.T, avant la guerre, comptait 500 000 membres, il n'en restait, en 1915, pas plus de 150 000. Des modifications numériques profondes se sont produites également dans les autres pays, de sorte que la guerre a vidé un grand nombre de syndicats. Lors de son XIIIe congrès de juillet 1918, la C.G.T rappelait ses prises de position dont l'appel à la solidarité lancé au déclenchement de la guerre. Le secrétaire, Léon Jouhaux insistait sur les questions à résoudre rapidement concernant les invalides et mutilés. Les invalides sont cités quatre fois dans le rapport au congrès.

P.B.

NOTES

(1) - **La Grande-Bretagne** engagea en masse des troupes venues de son immense empire colonial, en particulier de l'Inde. La plupart de ces soldats, en particulier les Sikhs, étaient très reconnaissables, en particulier par leur turban.

(2) - **Sun Tzu** est l'auteur de « L'Art de la Guerre », le plus ancien ouvrage connu de stratégie militaire. Il serait un général chinois du VIe siècle av. J.C., mais son existence physique n'est pas avérée.

(3) - **Heinz Guderian** (1878-1954) est un général allemand. Il est l'un des créateurs des Panzer de l'Allemagne nazie, appliquant la doctrine de la guerre éclair (Blitzkrieg) pour les chars d'assaut lors de la bataille de France (1940) et de l'invasion de l'URSS (1941).

(4) - **Francisque Poulbot** (1879-1946). Durant la Grande Guerre, mobilisé au front puis réformé, il signe des affiches et des cartes postales patriotiques, ce qui lui vaudra, pendant la Seconde Guerre mondiale, sous l'occupation allemande, d'être assigné à résidence. En 1923, pour venir en aide aux enfants nécessiteux de Montmartre, il ouvre un dispensaire rue Lepic.

Louise Ibels (1891-1965) était la demi-sœur de **Henri-Gabriel Ibels** (1867-1936), peintre, dessinateur, graveur et affichiste. Il publia avant la guerre dans des journaux anarchistes qui furent interdits.

Les images pages 11/15 et indiquées images 5/6/7/8/9/10/11/12/14/15/17/19/20/21 font parties de la collection Bernard Nanty (droits réervés).

La Marne en septembre 1914
L'évêque de Meaux s'invite dans l'Union sacrée

Par
Gilbert Dubant

Le 4 août 1914, dans un message aux assemblées, le Président de la République, Raymond Poincaré, lance l'expression « union sacrée » pour rassembler les forces politiques et sociales françaises. Tous s'y rallient officiellement, dont la direction de la CGT.(1)

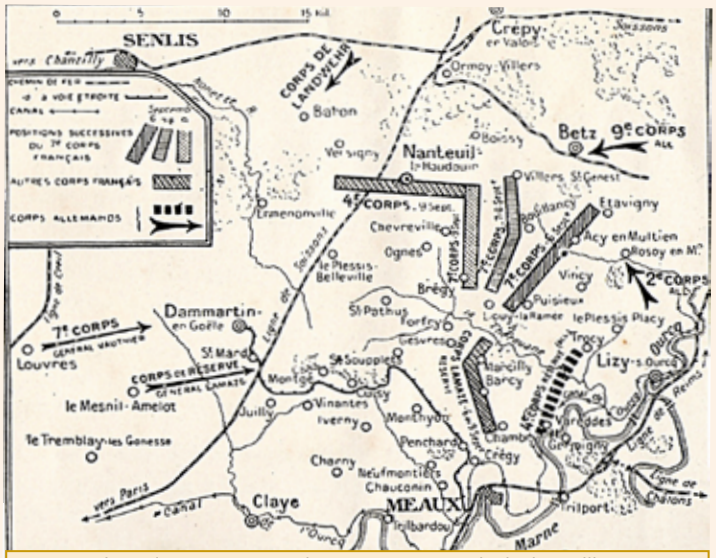

La plaquette contient une carte de la bataille empruntée à une autre revue.

Moins d'un mois plus tard, les troupes allemandes sont à quelque 30 kilomètres de Paris, sur la Marne. S'il manquait à cette union « sacrée » l'onction de l'Église sur le terrain, l'évêque de Meaux, Emmanuel Marbeau, (2) l'apporte en prenant pour quelques jours les commandes du pouvoir civil local dans sa ville.

La plaquette de 36 pages, de format A 5, s'intitule « Avant, pendant et après la bataille de la Marne ». Elle porte en sous-titre : « *Au profit du monument religieux et patriotique qui sera élevé à Barcy-les-Meaux en souvenir des héros et des victimes de la victoire de Marne* ». C'est une édition spéciale de la « Revue hebdomadaire », qui publie le texte d'une causerie donnée par Mgr Marbeau les vendredi 12 et lundi 15 février 1915. Le numéro est daté du 27 février et une note indique que « *les conférences sont traduites en onze langues pour être répandues dans les pays neutres* ».

Des ouailles dans les deux camps

Le directeur de la « Revue hebdomadaire », fondée en 1891, donne par son cursus la carte de visite de la publication. Fernand Laudet (1860-1933) fut « comte romain » et premier secrétaire à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, avant de quitter la carrière diplomatique après la suppression de cette ambassade. C'est un relais fidèle du récent pape, Benoît XV, qui vient de succéder le 3 septembre 1914 au défunt Pie X.

La guerre commençante donne du souci au nouveau pontife. La fille aînée de l'Église a rompu ses relations avec le Vatican le 30 juillet 1904, avant même la loi « laïque » de 1905 et les inventaires des biens de l'église en 1906. La presse catholique et l'épiscopat français sont vent debout contre une gauche anticléricale, radicale et socialiste, mais surtout républicaine. Cette France-là est alliée aux hérétiques britanniques anglicans et aux orthodoxes russes. Dans l'autre camp, l'empire austro-hongrois est bon catholique, comme la Bavière et la Rhénanie allemandes. La monarchie italienne, qui a annexé les états pontificaux en 1870, est provisoirement neutre (3), sauf envers le Vatican qui s'estime spolié. En France, il faut remettre l'Église dans le jeu politique et prendre donc des initiatives consensuelles. Le Monsignore de Meaux va servir de test.

Rester dans le jeu politique

Le préambule de son récit de la bataille de la Marne est éclairant. Personnage principal, le Ciel. « *Notre ville de Meaux n'a été que menacée, et sauvée grâce à Dieu (…) à la Providence et à l'intercession des Saints et des Saintes que Nous avons invoqués pur le salut de notre Ville et de la Patrie* ». La modestie de l'évêque l'empêche évidemment de suggérer que ses prières ont surpassé en audience divine celles des « *autres villes martyres* ». La réalité est plus triviale : les combats n'ont fait qu'effleurer la ville. Seconde action de grâces, « *un public hommage à cette admirable armée française qui, sous la conduite de chefs incomparables, a sauvé Paris des catastrophes qui semblaient alors inévitables* ». Le principal héros est cependant « *le peuple de France auquel il a suffi de faire appel pour le sentir tout entier groupé, comme les soldats autour du drapeau, dans un même élan de vaillance et de foi. Que cette Union sacrée soit toujours notre lien !* ».

Emmanuel Marbeau rejoint donc le club fondé par Raymond Poincaré, regroupant l'ensemble des partis politiques français et la CGT. Le syndicat avait déjà rassuré, le 1er août, au lendemain de l'assassinat de Jaurès, mais avant la déclaration de guerre de l'Allemagne, le ministre de l'Intérieur, Louis Malvy, décide de ne pas utiliser le « carnet B ». (4) Sous peine de jouer un simple rôle d'aide spirituelle, l'Église doit rallier l'unanimisme politique, sans renoncer bien sûr à sa musique personnelle.

L'entrée en guerre de l'Italie plaît davantage à la France qu'à l'Église.

Le dernier train des pouvoirs publics

Dans sa conférence, l'évêque donne l'éphéméride des événements. Le mardi 1er septembre, « *de nombreux habitants ont commencé à quitter la ville, effrayés par le passage émouvant des évacués de l'Est, du Nord et de la Belgique. (…) La nouvelle de cet exode accroît singulièrement la panique en ville de Meaux* ».

Sculpture d'une victoire sans voile ni imprimatur, datant de l'immédiate après-guerre.

Mercredi 2 septembre n'arrange rien. « *À six heures du matin, la municipalité invite, par le tambour de ville, les habitants à s'éloigner. Dans la matinée, l'armée anglaise, en retraite, arrive par la route de Senlis. Les routes sont encombrées des convois de cheminots transportant, comme des tribus errantes, des familles entières d'émigrés, qui abandonnent leurs fermes et emmènent leurs troupeaux* ».

Emmanuel Marbeau garde foi et sang-froid. « *Accompagné de MM. les Vicaires généraux* », il va saluer l'état-major anglais. En descendant la rue principale, il reçoit « *les doléances des pauvres gens qui sont restés dans la ville et manquent déjà de vivres* », comme d'ailleurs les soldats britanniques. Seule la charité chrétienne l'empêche de souligner que l'impuissance des autorités civiles locales fait écho au gouvernement Viviani (5), qui emballe depuis le 29 août ses bagages pour se transporter à Bordeaux, d'où il ne repartira vers Paris qu'en décembre 1914. L'armée française, étrillée par près de 300 kilomètres de retraite en un mois, depuis la belge Charleroi, brille encore par son absence.

Jeudi 3 septembre, à 11 heures 30, le dernier train part vers Paris. « *Il emmène la commission militaire de la gare, avec ses chefs, les derniers fonctionnaires et les territoriaux, gardes des voies ferrées* ». Vers trois heures, les Anglais font sauter les deux ponts sur la Marne. « *Le quartier du Marché est isolé du reste de la ville. À dater de ce jour, Meaux prend l'aspect d'une nécropole. 2 000 habitants au maximum sont restés, sur 14 000. Les services de voirie, d'eau, de gaz et d'électricité sont supprimés. Plus de commerce : les magasins sont fermés. Les animaux errants peuvent devenir un danger public, maraudeurs et cambrioleurs pourraient opérer à leur aise* ».

Ferme incendiée à Chauconin, près de Meaux | A burned down farm at Chauconin near Meaux

In nomine patris…

Vendredi 4 septembre, le disciple de Bossuet prend les choses en main pour « *répondre aux nécessités les plus urgentes* ». Un Vicaire général préside à l'Hôtel de Ville « *à la demande de tous* » une réunion rassemblant quelques citoyens et l'un des deux conseillers municipaux restés à Meaux. La discussion n'aboutissant pas, on la transporte à l'Évêché, « *afin de constituer définitivement un Comité chargé de veiller aux intérêts de la Ville* ». Il est temps. « *Au début de l'après-midi, les premières colonnes allemandes sont signalées dans la direction de Varreddes* ». Samedi 5 septembre, à six heures du matin, une première patrouille de uhlans (6) entre dans Meaux. « *À dix heures eut lieu à l'évêché la deuxième réunion des hommes de bonne volonté, en vue de procurer une organisation locale provisoire* ».

Le lendemain, dimanche 6 septembre, est le début de la bataille de la Marne. À part quelques patrouilles des deux camps qui se croisent, les combats épargnent la ville. Nouvelle réunion à 10 heures, seconde rencontre dans l'après-midi, toujours à l'Évêché, et se constitue définitivement « *le Comité des Intérêts de la Ville de Meaux, dont faisaient partie plusieurs membres du clergé avec un certain nombre de concitoyens* ».

Le texte de l'affiche apposée le 7 septembre est plus clair. L'ordre de préséance des signataires met en tête « *l'Évêque de Meaux, les Vicaires généraux et le clergé de la ville* ». Suit la liste d'une vingtaine de notables classés par ordre alphabétique, parmi lesquels le chef des pompiers et le directeur de l'hospice général. L'Église et ses représentants viennent de prendre les commandes d'un territoire de la République.

Les hommes « *de ferme bonne volonté* »

L'affiche du 7 septembre décrit les trois sections du Comité et leurs missions : ordre et police ; salubrité et voirie ; vivres, subsistances et réquisitions. Il faut nettoyer rues et établissements, détruire les animaux nuisibles, grouper et mettre en sécurité l'alimentation restante. Si besoin est, on procédera « *sous la surveillance*

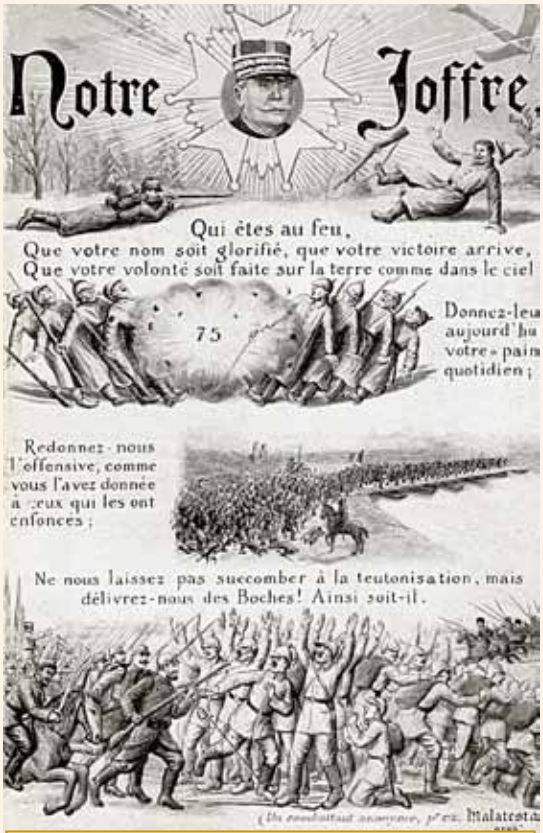

Saint Joffre terrassant les dragons du « *Gott mit uns* ».

et les ordres des hommes de ferme bonne volonté, compétents, désintéressés et dévoués, aux réquisitions nécessaires ». Un registre déposé à la Mairie recevra les observations et l'on inscrira les demandes des familles à secourir, avec les jours et heures de distribution des dons. Le Comité précise toutefois que « *nul n'agira que sous l'autorisation du Commissaire représentant l'ordre et la police* », cependant assisté d'un membre du Comité. La chute est martiale : « *Courage et Confiance ! Travaillons pour Dieu et la Patrie !* ». Comme pour les dirigeants du Comité, la hiérarchie est nette.

L'autorisation du Commissaire semble d'ailleurs de pure forme, « *Dès le soir de ce dimanche 6 septembre, des rondes circulaient régulièrement, armées de bâtons. Celui qui avait été provisoirement investi des fonctions de chef de la police déposait son rapport à l'Évêché et rendait compte des incidents* ». Pour l'hygiène publique, « *on enleva les ordures ménagères et on prit au lacet les animaux errants, qui furent conduits à l'abattoir* ». Côté intendance, « *la section des vivres fit ouvrir les magasins d'alimentation pour y prélever, avec ordre et discrétion, toutes les denrées nécessaires aux habitants* ».

Dès septembre 1915, Barcy-les-Meaux devient l'un des pèlerinages de la bataille de la Marne.

L'ubiquité épiscopale

À partir du lundi 7 septembre, les combats font rage et envoient des quantités de blessés vers Meaux. Là encore, l'Église est au premier rang. « *En toute hâte, les Religieuses Augustines, qui avaient répondu à notre appel, remirent partout de l'ordre et approprièrent les locaux subitement évacués à l'approche des Allemands. Ensuite, aidées d'infirmières de bonne volonté, elles passèrent la nuit à faire des pansements* ».

Jusqu'au vendredi 11 septembre, qui marque la fin de la bataille autour de Meaux, Emmanuel Marbeau ne s'étend pas sur les opérations militaires, mais détaille les mérites « *de nos Meldois, qui ont combattu ou sont tombés sur le sol natal* », sans oublier l'apport irremplaçable de son institution. « *Pour ne parler que de notre Diocèse, plus du tiers de notre clergé est enrôlé* ». L'évêque lui-même se dépense sans compter, dans la ville et aux alentours, pour consoler les sinistrés, réconforter les blessés et bénir les mourants, tout en gardant la main sur le Comité des Intérêts, qui cependant s'efface progressivement.

« *Les divers représentants des autorités administratives rentrant successivement dans la cité vers le 9 septembre et les jours suivants, les initiatives prises depuis le jeudi 3 septembre et constituées par les membres du Comité n'avaient plus d'objet. Dès lors, ceux qui s'étaient efforcés de pourvoir aux nécessités de la situation en faveur de leurs concitoyens reprirent leur liberté* ».

Poésie et politique

Monseigneur reprend donc la sienne, mais poursuit son effort patriotique et pratique début 1915 une piqûre de rappel en direction des oublieux de la première victoire française et du rôle qu'a joué son église. La plaquette à diffusion nationale lui permet aussi de mieux baliser son champ politique et ses amitiés. À tout seigneur, tout honneur, place au culte. « *Grâce au Ministère de douze Prêtres, la vie religieuse ne fut jamais interrompue et le service paroissial fonctionna normalement dans chacune des trois Églises* ». On ne s'arrêtera pas là car promesse est faite de célébrer chaque année « *dans notre Basilique préservée de l'incendie et de la ruine* » la Fête de l'Immaculée Conception et d'y ériger deux statues de Saint Michel et de Jeanne d'Arc.

Politiquement, les choix sont clairs. Avec l'indispensable Maurice Barrès, il rend hommage à Charles Péguy, le poète tombé à Villeroy le 5 septembre, ci-devant socialiste avant de choir dans un catholicisme populiste et de vouloir fusiller Jaurès en 1913 pour trahison pacifiste. Respect total et citation appuyée « *pour la grande âme si chrétienne et si française de Paul Déroulède* », qui représente pourtant le pire de la poésie et du patriotisme de l'époque. D'accord pour l'Union sacrée, mais chacun garde son credo. Et quand le nouvel aigle de Meaux cite deux vers célèbres,

« *Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie*
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie »,

il parle de « *mot du Poète* », en omettant le nom de l'auteur, un certain Victor Hugo, sans doute trop à gauche pour figurer nommément dans l'ouvrage. L'évêque a ses têtes.

Le dévouement des religieuses devient vite un leit-motiv de l'union sacrée.

Rendez-vous d'avenir

Il pense à l'avenir et prend date. « *Sur ce champ de bataille de Barcy-les-Meaux, à l'endroit précis où campait le chef ennemi la veille de la bataille, le vendredi 4 septembre, à deux heures, il sera juste et bon de voir s'édifier une pieuse chapelle, religieux et patriotique hommage de notre reconnaissance envers Dieu, qui nous a préservés du fléau de l'invasion* ». Il prend soin de préciser que « *le terrain Nous est assuré* » et donne rendez-vous à tous le 8 septembre suivant « *pour célébrer l'anniversaire du combat victorieux* ». Jusqu'à sa mort, en 1922, Emmanuel Marbeau y sera, pen-

dant que des milliers de cartes postales sont éditées pour que nul n'en ignore.
La fin de la guerre n'arrête pas sa ferveur patriotique et la nostalgie de cette « *Union sacrée pour le présent et pour l'avenir, seule capable d'assurer le salut, la gloire et le bonheur de notre Chère France* ». La plaquette du révérend meldois ne fait aucun reproche explicite au gouvernement républicain, dont l'incurie a failli plonger Meaux dans le chaos, mais signale les fautes en creux, avec une remarquable finesse allusive. La conclusion s'impose au lecteur : sans l'Église aidant le peuple, sa fille aînée serait bien malade. Le Seigneur a dû écouter son serviteur ; en mai 1921, la France renoue ses relations diplomatiques avec le Vatican.

G.D.

En 1920, l'évêque Marbeau conduit une cérémonie civile et militaire en souvenir de septembre 14 (Doc Bnf-Gallica)

Notes

(1) « **L'Humanité** » du mercredi 5 août 1914 reproduit in extenso et sans commentaire la déclaration de Raymond Poincaré sur « l'union sacrée »
(2) **Emmanuel Marbeau** (1844-1921) est né à Paris dans une famille d'industriels. Nommé curé de Saint-Honoré d'Eylau en février 1889, il joue un grand rôle dans les organisations charitables. Chanoine honoraire de Paris à partir du 19 janvier 1901, il est consacré comme évêque de Meaux le 3 mai 1910.
(3) **Le 26 avril 1915,** l'Italie signe secrètement le « pacte de Londres » et entre en guerre contre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie en échange de « compensations territoriales ». La promesse ne sera pas respectée et facilitera l'arrivée au pouvoir de Mussolini, par ressentiment contre les Alliés.
(4) Le carnet B avait été créé par le général Boulanger en 1886 pour faciliter les mesures de mobilisation. Il contenait la liste des noms des personnes susceptibles de s'opposer aux ordres de mobilisation ou de troubler l'ordre public en cas de conflit. Les membres connus de la CGT en étaient évidemment.
(5) **René Viviani** (1862-1925), cofondateur du journal L'Humanité avec Jean Jaurès. Considéré comme « pacifiste », membre de la SFIO, il devient président du Conseil le 13 juin 1914, après des élections législatives donnant une majorité à la gauche de l'époque, fortement radicale. Il soutient cependant la déclaration de guerre et relaie le message « d'union sacrée » de Poincaré. Il cède sa place à Aristide Briand le 29 octobre 1915, mais reste plusieurs fois ministre jusqu'à son éviction du gouvernement par Clémenceau en novembre 1917.
(6) **Un uhlan** (mot d'origine turque) est un cavalier armé d'une lance. Après avoir servi comme cavalerie aux tout premiers mois de la guerre, les uhlans allemands devinrent fantassins ou transférés sur le front Est. Leurs 26 régiments allemands ont été dissous en 1918-1919.

27 mai 2014
Paris rend hommage à la Résistance

Le 27 mai à l'Hôtel de ville de Paris s'est déroulée la journée d'hommage national à la Résistance. L'Institut d'Histoire Sociale CGT Île-de-France y a participé.

Conformément à la loi du 19 juillet 2013, la journée nationale de la Résistance a lieu dorénavant le 27 mai. Cette date est la journée anniversaire de la création du Conseil National de la résistance (CNR), le 27 mai 1943, 40 rue du Four à Paris, par 19 résistants. Cette réunion scellait le terme d'un long et complexe processus.
Une trentaine d'associations, d'organisations, de partis politiques, représentants du Comité Parisien de la Libération, ont organisé en 2014 avec la Municipalité de Paris ce temps fort commémoratif.
La journée a été marquée par une participation importante de résistants, de jeunes, de syndicalistes, et de différents acteurs aux stands des associations et organisations, tel l'IHSR, des expositions et à la projection de films comme « Les jours heureux ».
Cette première journée du 27 mai a été un succès qui appelle pour 2015 un effort de communication soutenue des réalisateurs, de la Mairie de Paris et du Ministère concerné.
Au moment où les forces réactionnaires, d'extrême droite et du patronat veulent définitivement mettre en cause les grandes conquêtes sociales et économiques de la libération, cet acquis 2014 donne plus de sens et d'ampleur au 27 mai 2015.

Joël Biard au stand de l'IHSR.

Le syndicalisme dans le Mantois à l'épreuve de la Grande Guerre

Par
Roger Colombier

Le Mantois est la partie Ouest du département de Seine-et-Oise, les Yvelines aujourd'hui, voisin avec la Normandie, dont la ville capitale est Mantes-la-Jolie. C'est une région majoritairement agricole et faiblement industrialisée, sauf dans le village de Gassicourt avec la papeterie Braunstein et le chemin de fer, Mantes-la-Ville avec ses lutheries et sa scierie. Mais la papeterie Braunstein ne dénombre que 300 travailleurs avec des femmes et des enfants, faiblement syndicalisés. Par contre, le chemin de fer, plus de 800 agents de l'État, est fortement imprégné par le syndicat CGT pour les sédentaires et la fédération des mécaniciens et chauffeurs pour les roulants.

L'Union fraternelle des syndicats ouvriers de l'arrondissement de Mantes a été fondée en 1908 à l'initiative de deux cheminots syndiqués à la CGT : Auguste Goust, sous-chef de bureau en gare, et Auguste Leriche, ouvrier au dépôt. Ils sont adhérents du Parti radical-socialiste, dont le premier est le dirigeant régional. Auguste Goust va être maire de Mantes en 1908 et député en 1912. Grâce à lui, un Conseil de prud'hommes a été établi en 1913 à Mantes-sur-Seine, avec également une Bourse du Travail en 1908.

Le syndicat et le radical-socialisme

Jusqu'à la scission syndicale de 1922, le réformisme est prépondérant dans les syndicats de la région. Lors de la grève générale des cheminots de 1910, majoritaire dans le Mantois, Auguste Goust, syndiqué CGT et représentant le personnel au Conseil d'administration des chemins de fer de l'État, avait exhorté ses camarades à reprendre le travail. L'Union sacrée de la CGT prônée par Léon Jouhaux, son secrétaire général, ne pose donc aucun problème dans la région.

BRAUNSTEIN Frères

Tous les Actionnaires de la Société des anciens Etablissements BRAUNSTEIN Frères sont Français.

Tout le Personnel dirigeant et ouvrier est Français.

Toutes les machines de l'atelier d'imprimerie et toutes celles destinées à la confection du cahier ZIG-ZAG sont françaises.

M. Pierre BRAUNSTEIN est lieutenant au 2e zouaves

M. Roger BRAUNSTEIN est sous-lieutenant au 16e d'artillerie.

(DR)

Et dès l'entrée en guerre de la France, dans la presse locale, la papeterie Braunstein affiche plusieurs fois ce genre de publicité (ci-dessus).

La mobilisation va détruire toutefois l'organisation régionale de la CGT, qui était bien défaillante après la grève des chapeliers de 1912, eux plus proches des socialistes unifiés autour de Jean Jaurès et du journal l'Humanité. Car dans la région, le mouvement ouvrier dans son ensemble vote radical-socialiste : Auguste Goust est élu député par 8 011 voix contre 6 749 à la droite et 302 pour le candidat socialiste unifié. A noter que le meilleur score de ce candidat s'obtient dans le village de Gassicourt (73 voix) où se trouve la cité Buddicom des cheminots.

Veuves de cheminots et réfugiés belges

Pour l'année 1914, le « Journal de Mantes », soutien du parti radical-socialiste, montre que seul le syndicat des employés du chemin de fer et celui du bâtiment se réunissent à la Bourse du travail. Mais durant toute la durée de la guerre, les cheminots seront les seuls à poursuivre leur activité. Cependant, cette activité relève plutôt de la solidarité envers les veuves de cheminots tués au combat et à leurs enfants.

« Le Journal de Mantes », 27 octobre 1914 (DR)

Les Cheminots Mantais

Réunis le 22 septembre, à la Bourse du Travail, pour compte rendu moral et financier des versements mensuels et la répartition à faire d'une partie d'un fonds de caisse.

Decident d'allouer une somme de 50 fr. par veuve de leurs camarades tombés à l'ennemi et 10 fr. par enfant, de faire un versement de 100 fr. à l'orphelinat des chemins de fer français et des colonies, de verser 100 fr. à la ville de Mantes pour l'œuvre des prisonniers de guerre, de faire appel aux camarades pour venir en aide aux victimes de la guerre.

Le minimum des versements mensuels ne pourra être inférieur à 1 fr.

Les décisions sont acceptées à l'unanimité.

A cette réunion était présent le citoyen Goust, député et maire de Mantes qui fait un exposé des versements faits par les cheminots mantais et les répartitions faites aux victimes de la guerre.

Les camarades présents à la réunion remercient le camarade Perrier, trésorier, pour son dévouement et la tenue de sa comptabilité approuvée à l'unanimité.

Le secrétaire de réunion,
LHIAND.

Exception, la défense des mécaniciens et chauffeurs belges, venus à Mantes lors de l'occupation de la Belgique par les Allemands. Ils sont arrivés sur leurs machines, certains avec leurs familles. 60 locomotives et leurs tenders engorgent le triage. Les habitants de la cité des cheminots vont leur apporter un premier secours. Les cheminots belges vont travailler pour les Chemins de fer de l'État au sein du dépôt de Mantes. Le syndicat va intercéder auprès de la direction pour que cessent les mauvais traitements à leur encontre. À remarquer que c'est le syndicat CGT qui intervient pour les roulants belges, et non pas la fédération autonome des mécaniciens et des chauffeurs.

Durant toute la durée de la guerre, le député-maire de Mantes Auguste Goust est le responsable de la délégation parlementaire chargée de visi-

ter les entreprises travaillant pour l'Armée.

Montée des prix en 1918

Le syndicat CGT des cheminots soutient donc les revendications de leurs camarades belges rapatriés au dépôt et travaillant pour lui. Ils vont obtenir une prime en 1916. Et dès l'été 1914, ils feront cesser les discriminations salariales à leur encontre.

La paix recouvrée en 1918, la tuerie mondiale a laissé des traces dans la société comme dans le syndicalisme français. Deux théories s'y affrontent, les réformistes et les révolutionnaires, même si chaque camp n'est pas uniforme dans ses idées.

Deux cheminots radicaux-socialistes siègent au conseil municipal de Mantes : le maire Auguste Goust, commis principal et le conseiller municipal Auguste Leriche, tourneur au dépôt. Mais dans le village voisin de Gassicourt, d'autres syndiqués n'ont pas la même vision de la politique ni du syndicat d'ailleurs.

Vers la fin de la guerre, les prix flambent et les difficultés pour se nourrir ou se chauffer sont importantes. Le 11 août 1918, des cheminots de Gassicourt interviennent sur le marché aux œufs et à la volaille de Mantes pour faire baisser les prix. De vives échauffourées se produisent avec les volaillers. Auguste Goust, le maire, en appelle à la « bonne volonté des uns et des autres.

La coalition républicaine de 1919

Pour les élections municipales du 30 novembre 1919, Auguste Goust conduit une liste d' « Union républicaine des intérêts communaux », abandonnant son drapeau radical-socialiste. Sa liste va être élue.

À Gassicourt, une liste « coalition républicaine » va affronter celle des conseillers municipaux sortants, cultivateurs, employeurs ou commerçants, classée à droite.

La liste « coalition républicaine » comprend 12 socialistes, deux radicaux-socialistes et un républicain de gauche. Parmi les candidats socialistes, 10 sont des cheminots, dont Émile Paris, mécanicien, secrétaire de l'Union locale CGT de la région mantaise et Georges Guesdon, ajusteur, secrétaire de l'Orphelinat des chemins de fer, les autres étant ouvriers aux ateliers ou agents de conduite. Ce sont eux qui représentent la frange la plus à gauche de l'échiquier politique de l'époque.

(DR)

SYNDICAT NATIONAL DES
Travailleurs des Chemins de Fer
DE FRANCE ET DES COLONIES

TÉLÉPH : ROQUETTE 44-09
36, RUE AMELOT, 36 — PARIS (XI' ARRONDISSEMENT)

[redacted]

Paris, le 16 Décembre 1918

Camarade Berger
Secrétaire du Groupe de Mantes,

Je n'ai pas encore de réponse pour toutes les réclamations qui m'ont été présentées par les camarades belges. Je les ai soumises à la Direction et j'ai le plaisir de t'annoncer que les cheminots de l'État Belge, travaillant au Réseau vont tous toucher le deuxième mois en fin d'année.

Salutations fraternelles
Pour la Section [illegible]

Les grévistes devant la Bourse du travail de Mantes en 1920 (DR)

La liste sortante est battue et tous les candidats de la « coalition républicaine » sont conseillers municipaux. Camille Fassié, mécanicien au dépôt, devient maire de Gassicourt.

Une grève intervient en mars 1920 dans le chemin de fer ; en cause la mise à pied frappant un délégué sur le réseau Paris-Lyon-Méditerranée et des sanctions contre des cheminots à Périgueux.

Le cortège des grévistes

À Mantes, la presse signale plus de 65 % de grévistes. Le gouvernement semble reculer, signe un accord et promet la levée des sanctions. Mais les compagnies ne respectent aucun des engagements signés. Le 30 avril 1920, la Fédération des cheminots appelle à un nouveau débrayage général, largement suivi dans le Mantois.

Si le « Petit Mantais » parle « d'acte criminel », le « Journal de Mantes », lui, défend les revendications et décrit la manifestation bon enfant de ce jour : « *Samedi, la ville fut calme, comme elle le fut à chacun des premiers mai d'ailleurs ; certains commerces avaient gardé leurs volets clos. Place de la Gare et rue du Chemin de fer, tous les cafés avaient fermé d'un commun accord. En ville, nulle force de police. Par petits groupes, les membres des différents syndicats passent, églantine à la boutonnière, et se rendent à la Bourse du travail où, depuis ce matin, une permanence fonctionne pour le pointage des cartes syndicales.*

Une assemblée générale a été décidée pour l'après-midi ; mais devant le nombre croissant de syndiqués, devant l'exiguïté, comparée à ce nombre, de la grande salle de la Bourse du travail, les organisateurs conviennent de tenir en plein air, dans l'Île-aux-Dames, leur meeting et de s'y rendre en cortège.

Vers trois heures, le cortège se met en marche ; il comprend environ 3 000 personnes, tant de Mantes que des environs, sans aucun bruit que des chants coupant la monotonie du parcours. En tête marchent les bannières syndicales.

Dans l'île, tout le monde se groupe sur le terre-plein et M. Verneuil, des cheminots de Mantes, prend le premier la parole. Après lui, M. Simon, des terrassiers d'Argenteuil, expose les revendications ouvrières : intangibilité de la loi de huit heures, amnistie, nationalisations. Ensuite, M. Michaud, des cheminots, traite de la question des nationalisations […] »

Mais la tactique confédérale dite des « vagues d'assaut » va être un échec. Des Fédérations ont appelé à la grève avec les cheminots alors que ce n'était pas leur tour. On fait donc reprendre le travail et s'ensuit une cacophonie impressionnante.

Répression et révocations

De plus, les régiments de ligne viennent occuper les emprises ferroviaires, aidés par des milices civiles armées. Un membre de l'une d'entre elles explique sa présence dans le « Petit Mantais » : *« Monsieur le rédacteur, je suis ici depuis 8 jours, comme volontaire au chemin de fer[…] Nous ne protestons pas contre les travailleurs, puisque nous venons aider ceux dont la liberté du travail est atteinte dans ses droits les plus sacrés […]J'estime faire pour la classe ouvrière plus que tous les discours trompeurs et révolutionnaires dont on nourrit les esprits échauffés à la Bourse du travail. Daniel Gastouné, engagé volontaire, classe 22. »*

À tout cela s'ajoute l'arrivée des soldats du 5e Génie de Versailles, unité militaire spécialisée dans le chemin de fer ; ses hommes peuvent tout faire : poser une voie, manœuvrer un poste d'aiguillage ou conduire une locomotive.

Le 12 mai, un cadre gréviste de la voie est révoqué. Le 15 mai 1920, les Chemins de fer invitent *« pour la dernière fois ses agents à reprendre le travail. Avis est donné que les révocations, ou radiations de cadres, ou suppressions d'emploi, déjà prononcées, sont maintenues ; il en est de même de celles qui pourront encore intervenir. Quant aux autres mesures disciplinaires qui seront prononcées contre les agents grévistes non révoqués, elles seront d'autant plus graves que l'absence aura été plus longue. »*

Le 20 mai, par 675 voix contre 101, les cheminots reprennent le travail. Ce même jour, le « Petit Mantais » révèle que deux chauffeurs du dépôt de Mantes sont arrêtés pour *« entraves à la liberté du travail par violence et voies de fait »*. Ils auraient injurié et rossé *« deux employés d'Évreux qui avaient amené un train»*.

Pendant la grande grève des cheminots en 1910, l'armée avait déjà été mobilisée dans la répression. (Coll. GD)

Les réformistes et la CGTU

En France, plus de 100 000 grévistes reçoivent un blâme, pour eux plus d'avancement ni de gratification. 18 000 révocations ou congédiements sont effectifs dont 25 pour Mantes. Un tract du syndicat reprend leur identité :

- **Liste des congédiés (agents à l'essai)** : Mme Fromond Suzanne ; Bézier Victor, ajusteur ; Goupil, ajusteur ; Brard, nettoyeur ; Le Troallic Pierre, nettoyeur ; Aimé Robert, élève ajusteur ; Rouvel, élève ajusteur ; Moussard, poseur de rail ; Fossey, poseur de rail ; Febre, poseur de rail ; Greslebin, stagiaire facteur.
- **Liste des révoqués (agents commissionnés)** : Durago Paul, sous-chef de section voie ; Bardeau Paul, chauffeur ; Bertron Joseph, chef de train ; Jego Jean, garde-frein ; Moulenc, sous-chef de gare 5e série ; Fassié Camille, dessinateur ; Leger, facteur enregistrant ; Paris Emile, mécanicien ; Lefur Henri, mécanicien ; Barbot Marcel, ajusteur ; Guesdon Georges, charron; Revillon, nettoyeur ; Lecourt, nettoyeur.

Le dépôt de Mantes est particulièrement réprimé avec 13 révocations ou congédiements, tous de Gassicourt. Le chemin de fer vise aussi l'action politique, puisque Camille Fassié, maire du village, est parmi les révoqués avec Émile Paris, Victor Bézier, Georges Guesdon et Henri Le Fur, conseillers municipaux.

La grève va laisser des traces indélébiles dans la CGT entre ceux qui se proclament réformistes, autour du secrétaire général Léon Jouhaux, et ceux qui ne le sont pas. Cela va se traduire par une scission en 1921. Dans le Mantois, une majorité de cheminots va adhérer à la CGTU et former les cadres de l'Union locale CGTU.

Sources : Archives municipales de Mantes-la-Jolie (journaux de l'époque) ; Mantes et Mantes-la-Ville de 1789 à nos jours. GREM ; Archives de l'UL CGT; Les origines du chemin de fer dans le Mantois. Roger Colombier. L'Harmattan ; Le village de Gassicourt et le chemin de fer. Roger Colombier. GREM.

À commander au G.R.E.M. Groupe de Recherches et d'éditions Mantaises, 16 rue l'Évesque 78 200 Mantes-la-Jolie, tél. 01 30 98 44 29, mail : association-grem@orange.fr

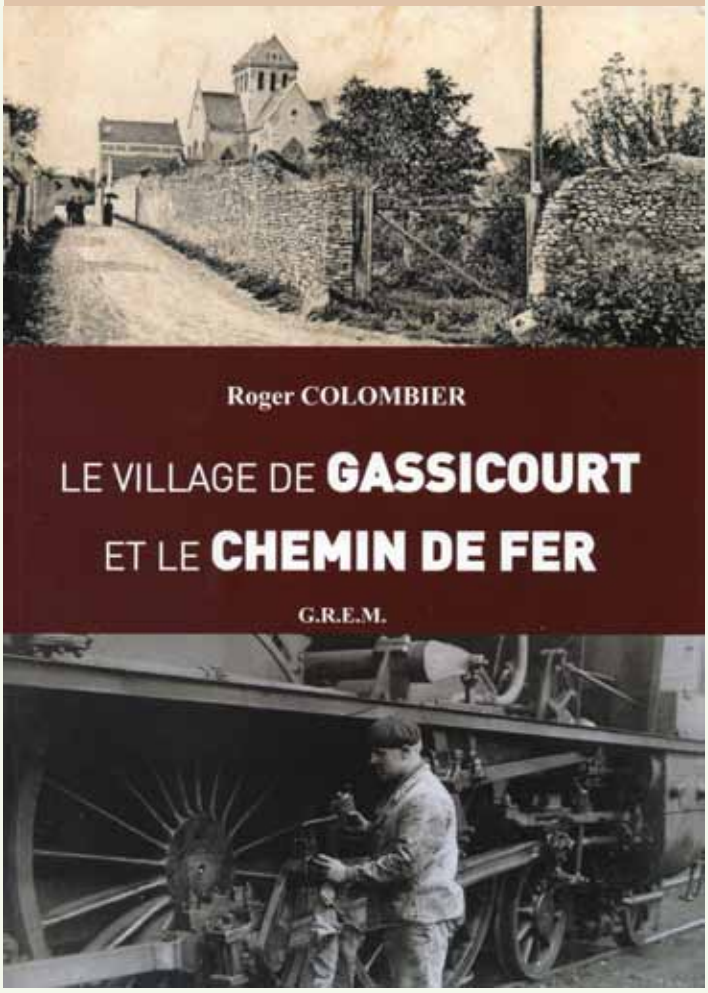

Bien connaître l'ennemi pour le combattre

UNE JOURNÉE, DEUX DÉBATS COMPLÉMENTAIRES

Extrême droite et patronat

Un couple récidiviste avec **Jean Magniadas**, économiste

« Programme économique » du Front National

La démagogie au service du capitalisme avec **Nasser Mansouri,** économiste

Jeudi 13 novembre 2014 au siège de la CGT à Montreuil (93), salle 13 à 9 heures

sous la présidence de Pascal Joly, secrétaire général de l'URIF CGT, et Joël Biard, président de l'IHS CGT Île-de-France

Dénoncer le Front National, c'est bien. Le combattre efficacement, c'est mieux.
Pour le démystifier, il faut décortiquer son fonctionnement et son « programme ».
Ils sont tous deux fondés sur la brutalité, le mensonge et le mépris du peuple.
Pour renforcer les outils des militants syndicaux dans le débat public,
l'URIF et l'Institut d'Histoire Sociale CGT Île-de-France
vous invitent à une journée d'information et de discussion.

NOM…….....…
PRÉNOM…….....
ADRESSE…….....
SYNDICAT…….....……

Participera à la journée du jeudi 13 novembre 2014 à Montreuil sur le patronat,
l'extrême-droite et le « programme économique » du Front National.
Bulletin à renvoyer à URIF CGT Ile-de-France, 263 rue de Paris,
case 455, 93514 Montreuil Cedex, tél. 01 48 18 83 92, e-mail : urif@cgt.fr

Bulletin d'abonnement à Mémoires Vives

Les adhésions à l'IHS CGT Île-de-France ne sont pas individuelles. Elles se font par organisation : UD, UL, organismes professionnels, autres IHS. Il est cependant possible de souscrire un abonnement individuel à « **Mémoires Vives** », de manière à permettre sa lecture par des personnes ne faisant pas partie des organisations précitées.

Nom - Prénom .....
Adresse email .....
Adresse .....
Code postal .....
Ville .....

(4 numéros par an 10 Euros) chèque à renvoyer : IRHS CGT Île de France case 455 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil cedex